

Banque Courtois



**Rapport
annuel
2015**

SOMMAIRE

BANQUE COURTOIS

RAPPORT DU DIRECTOIRE

1. CONTEXTE 2015.....	6
2. L'ACTIVITÉ COMMERCIALE 2015.....	8
3. LES RESSOURCES HUMAINES.....	13
4. LES RESULTATS.....	14
5. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2016.....	22
6. INFORMATION SUR LA GESTION DES RISQUES.....	23
7. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT.....	24
8. ACTIONNARIAT ET ÉVOLUTION DES DIVIDENDES.....	25
9. RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	26
10. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX.....	27
11. CONVENTIONS REGLEMENTEES	27
12. RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE.....	29
RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	30
RESOLUTIONS	31
COMPTES SOCIAUX	35
ANNEXE AUX BILAN ET COMPTE DE RESULTAT.....	39
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	69

LA BANQUE COURTOIS

■ LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président	• Philippe AYMERICH
Membres	• Philippe AMESTOY
	• Etienne BARES
	• Yves BLAVET
	• René BOUSCATEL
	• Alain DI CRESCENZO
	• Jacques François GUIRAUD
	• Natacha LAURENT
	• CRÉDIT DU NORD, représenté par Clara LEVY BAROUCH

Commissaires aux Comptes

Titulaires	• Deloitte et Associés
	• Exco Fiduciaire du Sud-Ouest
Suppléants	• André DAÏDÉ
	• Société B.E.A.S.

■ LE DIRECTOIRE

Président	• Francis MOLINO
Vice-Président	• Frédéric DI SCALA

■ LE COMITÉ DE DIRECTION

- Jean-Yves BARDONNEAU
- Etienne BLOT
- Guillaume COGNET
- Christine DESBONNETS
- Alain FABRE
- Christian FRAISSE
- Pierre GAVALDA
- Renaud LABERENNE
- Joël LESUR
- Christophe LEVAUFRE
- Corine PEYRONNE
- Christian RAPOSO
- Caroline SOUMAGNE
- Marie-Claude VINCENT

BANQUE COURTOIS
Siège Social : 33, rue de Rémusat à Toulouse — 31000

**ASSEMBLEE GENERALE
DU 20 MAI 2016**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi et à nos Statuts, nous vous avons réunis, ce jour, en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité de votre Banque au cours de l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

RAPPORT DU DIRECTOIRE

1. CONTEXTE 2015

► CONJONCTURE

La croissance française reste en retrait dans un contexte mondial contrasté

Le contexte économique est resté difficile en 2015, marqué par des incertitudes sur la croissance des pays émergents, un ralentissement du commerce mondial, et une baisse des prix des matières premières.

Les signes de faiblesse de l'économie chinoise et les dévaluations successives de sa monnaie au cours de l'été ont suscité de l'inquiétude et contribué à une forte volatilité des marchés financiers. Ce contexte a déstabilisé l'ensemble des économies asiatiques, fortement dépendantes de l'activité chinoise.

Dans le même temps, le Brésil est entré en récession et la Russie peine à sortir de la crise.

A contrario, le dynamisme de l'économie américaine s'est poursuivi en 2015 soutenu notamment par la consommation et le secteur immobilier.

L'économie américaine affiche une progression du PIB de 2,5% et un taux de chômage de 5,3%

La FED a ainsi pu initier fin 2015 une réévaluation des taux directeurs, amorçant une inflexion de sa politique monétaire accommodante conduite au cours des années précédentes.

Le diagnostic économique s'est amélioré pour la zone euro, avec notamment des situations relativement stabilisées et désormais plus favorables en Espagne et en Italie.

La dépréciation de la monnaie unique a permis un rebond du commerce extérieur.

De même, le maintien de la politique accommodante de la BCE au cours de 2015 a continué à soutenir l'investissement des entreprises et des ménages.

La croissance du PIB de la zone euro (+1,5%) est restée cependant contrastée suivant les pays et encore parfois fragile, notamment en France.

Le faible niveau d'inflation pourrait justifier une nouvelle intervention de la BCE.

La France a enregistré une croissance économique modérée, proche de 1,1% en 2015, qui intervient après une année 2014 atone (+0,2%).

L'amélioration du climat des affaires et du pouvoir d'achat des ménages, portés notamment par la baisse du cours du pétrole et des taux d'intérêts bas, ont contribué à ce rebond.

Le taux de chômage est resté toutefois élevé, supérieur à 10% de la population active.

L'indice CAC 40, s'est établi à fin décembre à 4 637 points, affichant une forte progression de 8,5% en 2015 après une année 2014 en demi-teinte.

▶ LA BANQUE COURTOIS EN 2015

Dans un contexte économique domestique toujours difficile, la Banque Courtois affiche une activité commerciale dynamique et de très bonnes performances financières.

En 2015 le Produit Net Bancaire Comptable de la Banque Courtois s'élève à 169,1 M€ soit une hausse de 4,3%.

Cette évolution intègre une augmentation de 2,2 M€ des dividendes perçus au titre de sa participation dans la SMC ainsi qu'une augmentation de 0,4 M€ de la dotation aux provisions pour engagements en matière d'épargne logement.

Retraitée de ces éléments, une approche analytique et économique montre une progression de 2,4% du PNB ⁽¹⁾ par rapport à 2014, en phase avec les prévisions budgétaires, et marquée par une hausse significative des commissions (+3,7%) notamment au titre de l'activité financière.

Malgré un environnement de taux défavorable, la marge sur dépôts se maintient, grâce à une nette évolution des encours.

A contrario, la marge sur crédit afficherait une baisse si celle-ci n'était pas compensée par une forte perception d'indemnités de remboursements anticipés de prêts immobiliers dans un contexte de taux bas.

Les frais généraux s'élèvent à 99,8 M€ et restent stables par rapport à 2014, malgré l'impact d'une première contribution au Fonds de Résolution Unique européen (FRU).

Le coût global du risque 2015 est de 12,9 M€ en baisse de 5,7% soit moins 0,8 M€ par rapport à 2014.

En 2015 la Banque Courtois a cédé au Crédit du Nord sa participation dans la SMC qu'elle détenait depuis 2012 en contrepartie de l'apport de ses agences de l'Hérault.

Cette cession a permis de constater une plus-value de 11,5 M€.

Après déduction d'une charge fiscale de 17,5 M€, le Résultat Net Comptable de la Banque Courtois s'élève à 50,4 M€ en 2015 contre 33,4 M€ en 2014 et 47,5 M€ en 2013.

Rappelons toutefois qu'en 2013 était comptabilisée une plus-value de cession des titres « Etoile Gestion Holding » pour 5,5 M€.

Malgré une concurrence très vive entraînant de nombreux rachats de prêts immobiliers, les encours de crédits ont progressé de 4,3% en 2015, notamment sur les crédits à l'habitat.

Les encours de dépôts ont enregistré une progression supérieure (+7,7%) marquée par une très forte évolution des volumes de dépôts à vue.

L'encours de conservation a également connu une évolution positive de 3,4%

L'année 2015 a apporté de nouvelles offres sur tous les marchés avec de nouveaux fonds communs, des facilités de financement à taux attractifs permises par le TLTRO de la BCE et diverses évolutions notamment dans le domaine de la banque digitale.

Le dispositif d'exploitation a évolué afin de mieux prendre en compte les évolutions comportementales et les attentes de la clientèle notamment dans les modes de relation avec les agences.

En interne, tous les collaborateurs ont été dotés de tablettes et des projets d'évolution des fonctions supports ont été initiés visant à une meilleure efficacité opérationnelle tout en préservant une proximité relationnelle au service de la clientèle.

(1) : variation du PNB analytique aux normes IFRS, retraité des dividendes perçus et des mouvements de provisions sur encours d'épargne logement.

2. L'ACTIVITE COMMERCIALE

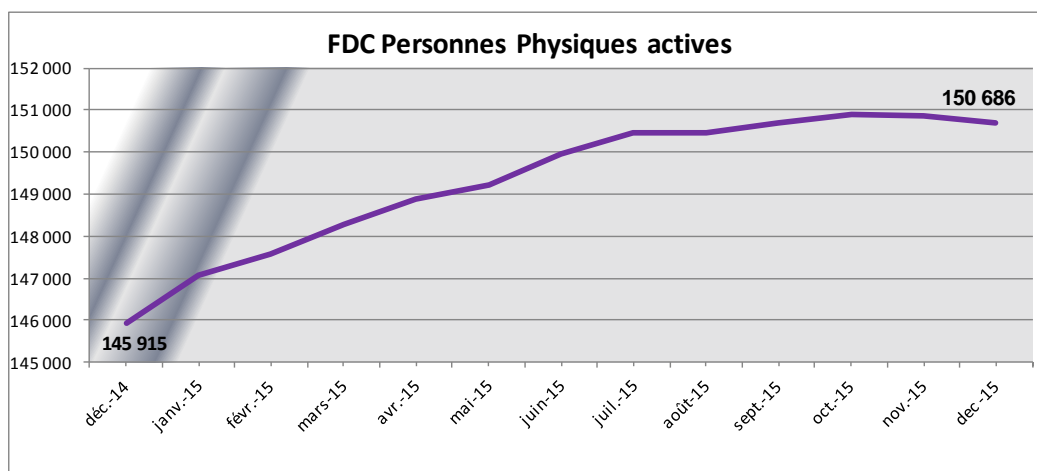
► LE DEVELOPPEMENT DU FONDS DE COMMERCE

La croissance du fonds de commerce de **Particuliers** se poursuit en 2015, avec une conquête de 11.464 nouveaux clients depuis le début d'année, en progression de **6,0%** par rapport à 2014.

Le fonds de commerce progresse ainsi de 3.2% sur l'exercice 2015, et la Banque Courtois compte près de 151.000 clients particuliers actifs au 31 décembre 2015.

Une démarche continue de fidélisation de la clientèle existante se traduit par un meilleur équipement en produits et services bancaires et financiers.

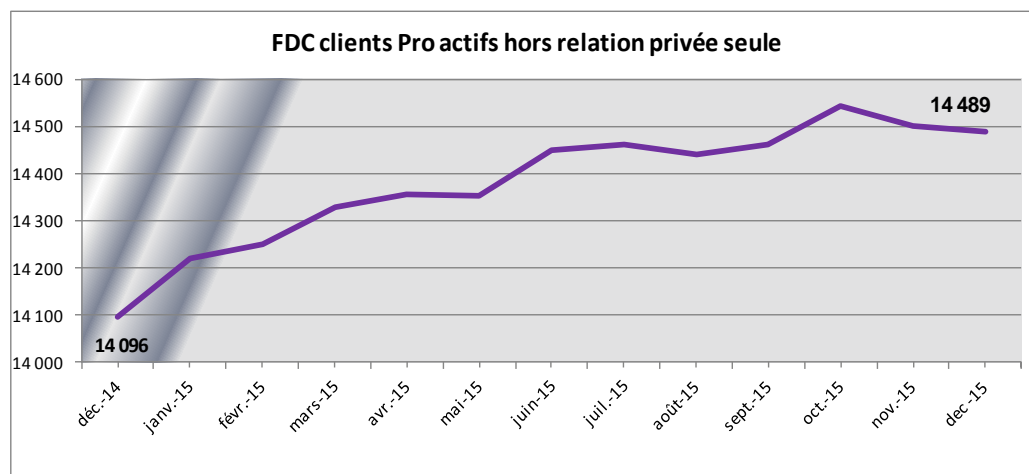
Particuliers - Evolution 2015 / 2014 : +3.2% en 12 mois



La clientèle de **Professionnels** reste un axe majeur de développement avec une conquête qui progresse de 1% avec 2035 entrées en relation de personnes morales en 2015.

Le fonds de commerce de professionnels en relation commerciale progresse ainsi de 2.8% et témoigne de la proximité relationnelle des conseillers, de la qualité de l'expertise délivrée et de la rapidité de réponse et d'exécution des demandes de crédit.

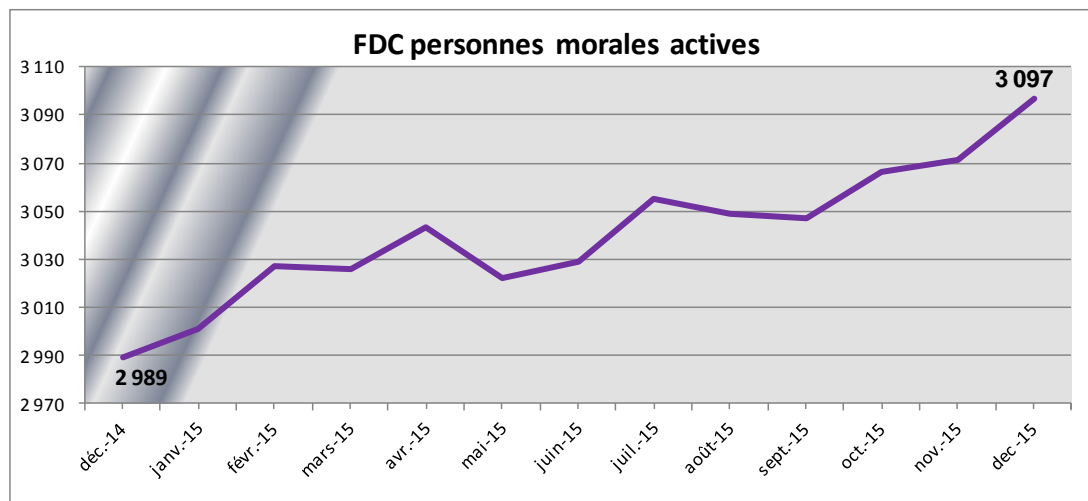
Professionnels - Evolution 2015 / 2014 : +2.8% en 12 mois



Dans un contexte économique atone pour les **Entreprises**, la Banque Courtois est entrée en relation avec 118 nouvelles personnes morales qualifiées dont presque 1/3 réalisent plus de 7.5 M€ de chiffre d'affaire.

Le fonds de commerce Entreprises, croit de 3.6% et la Banque Courtois est en relation avec près de 3.100 entreprises actives dont elle est la banque principale pour 1/3 d'entre elles.

Entreprises - Evolution 2015 / 2014 : 3.6% en 12 mois



En 2015 la Banque Courtois compte également 13 nouvelles relations qualifiées avec des clients **Institutionnels**, le fonds de commerce s'établit ainsi à 186 organismes institutionnels qualifiés à la fin de l'année.

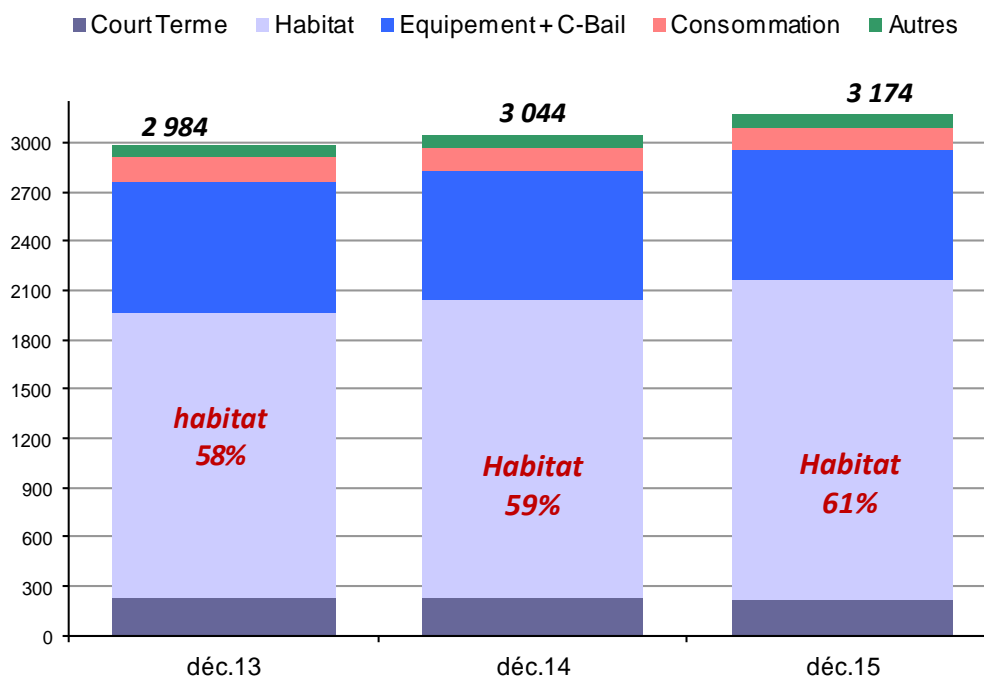
► L'EVOLUTION DE L'OFFRE COMMERCIALE

La gamme de services et produits proposés à la clientèle de la banque Courtois s'est encore étoffée en 2015 sur ses divers marchés.

- L'offre digitale s'enrichit de nouveaux services Internet : MonéSmart pour les professionnels en déplacement, Webfactures pour le paiement en lignes des personnes morales, SlimPay (partenariat) et application mobile Entreprises, identification par clavier virtuel.
- Les clients peuvent désormais choisir le code de leur carte bancaire.
- Commercialisation d'une assurance complémentaire, santé collective.
- Plusieurs Fonds Communs éligibles au PEA ont été lancés, tels que Etoile Euro Action 2021.
- Lancement d'une offre Gestion Initiale, gestion déléguée des contrats d'assurance vie et de capitalisation.
- Lancement du nouveau club Norplus, et élargissement de l'offre de services de la Banque à distance.
- Pour les prêts d'équipement des entreprises et des professionnels, des conditions avantageuses, adossées au TLTRO de la BCE, ont été proposées à la clientèle à partir de septembre 2014 et tout au long de l'année 2015.

▶ LES CREDITS

Encours de Crédits en M€ (+4,3%)



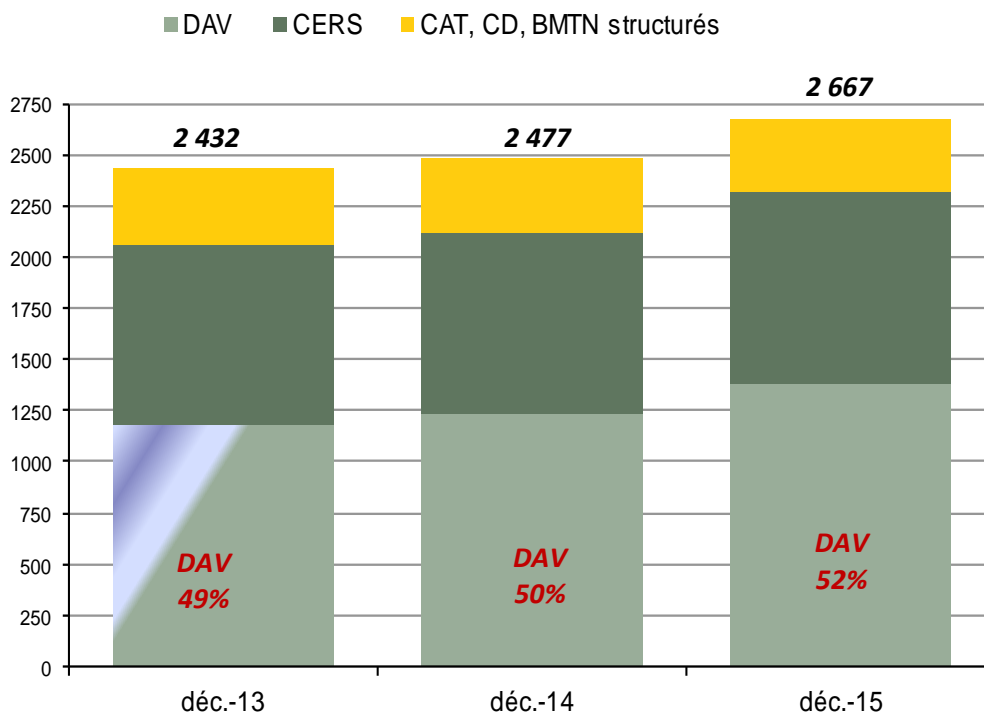
- Dans un marché immobilier toujours difficile, le contexte de taux bas a fortement soutenu la production de crédit immobilier, en particulier les rachats de crédits. La Banque Courtois a bénéficié de cette opportunité, comme en témoigne le solde positif « rachat à la concurrence » moins « rachat par la concurrence ».

In fine, la production décaissée en 2015 atteint le chiffre record de 611 M€ et l'encours de crédits à l'habitat progresse de 8% pour représenter, en 2015, 61% des encours de crédits.

- En dépit d'une consommation faible de la part des ménages, la production de prêts personnels s'élève à 69 M€ (+7%) mais ne compense pas totalement les amortissements. Dès lors, l'encours de crédits à la consommation se contracte de 2%.
- La Banque Courtois participe au financement de l'économie et au développement des PME régionales avec une forte augmentation de ses productions : +21% de crédits à moyen et long terme aux entreprises et +12% de crédit bail.

► LES DEPOTS ET L'EPARGNE

Encours de Dépôts en M€ (+7.7%)



Les encours d'épargne bilantielle ont progressé sur l'année 2015 de 7.7% entraînés par la forte hausse de 11.6 % des encours de dépôts à vue ; celle-ci concerne aussi bien les comptes commerciaux que les comptes privés de la clientèle.

Cette bonne tenue des dépôts à vue est liée à la qualité des relations clients et à la dynamique de conquête, ainsi qu'à une situation de taux très bas rendant non attractifs les placements de trésorerie traditionnels comme les OPCVM monétaires.

A la fin de l'année 2015, les encours de comptes réglementés (CERS) affichent une belle tonicité avec une croissance de 6.4%. La dynamique collecte de PEL 2015 n'y est pas étrangère et l'encours de PEL progresse de 12% en 2015 après + 8% en 2014. A contrario, les encours de Livret A et de LDD stagnent (-0.3%) au profit des supports d'assurance vie.

S'agissant des clientèles commerciales, le compte sur livret dédié aux Institutionnels et les comptes à terme renouvelable affichent une progression soutenue qui permet de limiter la désaffection pour les comptes à terme classiques et les certificats de dépôts.

► LE RATIO CREDITS SUR DEPOTS (LOAN TO DEPOSIT)

La progression légèrement plus faible des encours de crédits par rapport à celle des dépôts entraîne une baisse du ratio « loan to deposit » qui s'affiche **en fin d'année 2015 à 119%** contre 123% à fin 2014.

► LA CONSERVATION

L'encours de conservation de la Banque Courtois atteint 1 905 M€ en fin d'année 2015, soit une croissance de 3.3% sur un an et de 5.5% sur les deux derniers exercices.

L'exercice 2015 est marqué par une hausse importante des encours d'assurance vie de +6% sur un an qui s'élèvent à 1 471 M€ en fin d'année, soit près de 80% de la conservation globale.

La collecte brute d'assurance vie tutoie les 200M€, en progression de +11% par rapport à 2014 et la part d'unités de compte dans les contrats produits représente 15.6%.

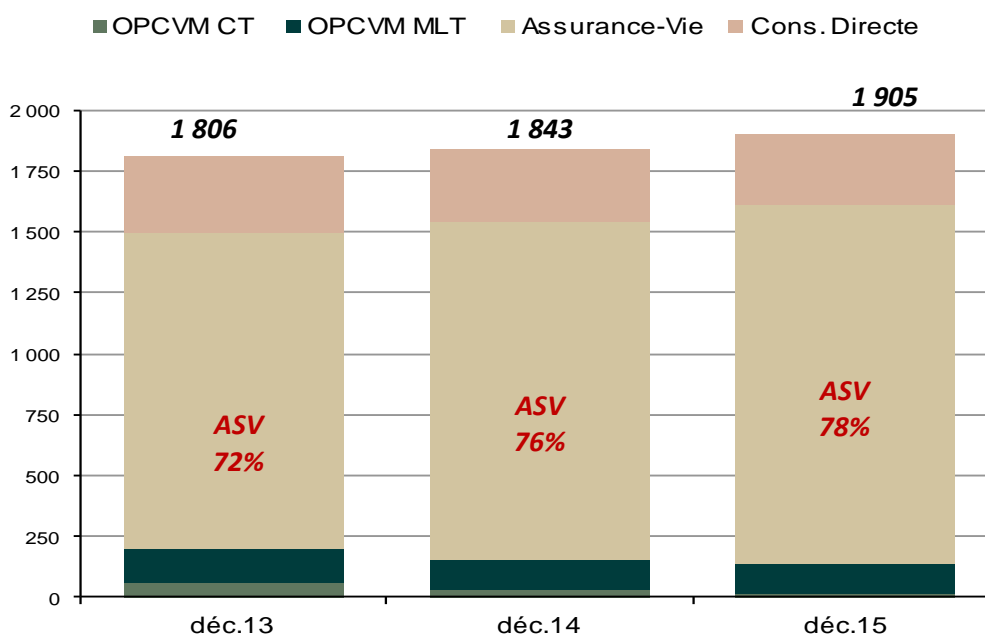
L'encours des titres détenus directement en comptes ou dans des Plans d'Epargne en Actions marque un repli de 1.4% et s'établit à 292 M€ à la fin de l'année 2015.

Les encours d'OPCVM à moyen et long terme s'élèvent à 121 M€ soit une baisse de 4.1% liée aux incertitudes du contexte économique et des marchés.

Néanmoins, 122M€ d'OPCVM moyen terme ont été souscrits, directement ou sous forme d'Unités de Compte dans des contrats d'assurance-vie, soit +28% par rapport à 2014.

L'encours d'OPCVM court terme est de 15M€ en décembre, marquant une nette baisse imputable à des arbitrages conjoncturels vers des formes de placement plus rémunératrices, notamment les livrets défiscalisés pour les particuliers ou les offres originales de comptes à terme pour les entreprises et les professionnels.

Evolution brute sur 1 an : +3.4% (encours en M€)



3. LES RESSOURCES HUMAINES

► LES EFFECTIFS

Au terme de l'année 2015, la Banque Courtois compte **652 collaborateurs inscrits** et **27 apprentis** à son effectif soit au global **679 personnes**.

La Banque Courtois a enregistré une **baisse de ses départs en retraite : 25 en 2015**, contre 34 en 2014 et **33** en 2013.

Pour faire face notamment à ces départs et malgré un contexte économique toujours incertain, la Banque Courtois a maintenu sa dynamique de recrutement, en réalisant :

36 Embauches en CDI dont :

- 4 Collaborateurs âgés de plus de 45 ans et 1 collaborateur ayant la reconnaissance de travailleur handicapé.
- 70 % grâce à l'embauche en CDI de jeunes collaborateurs (H/F) issus de l'alternance.

Cette année encore, la Banque Courtois renforce ses équipes commerciales en réalisant l'essentiel des recrutements sur des métiers commerciaux.

► LA FORMATION ET LE SUIVI DES COLLABORATEURS

La formation continue des collaborateurs a privilégié en 2015 les axes suivants :

- Renforcement de l'expertise en matière d'épargne financière.
- Formation managériale dispensée à l'ensemble des Directeurs d'entités.
- Formation/sensibilisation des managers à la démarche handicap de la banque Courtois.
- Appropriation du digital dans la relation clients.

La Banque Courtois, engagée dans une politique de formation en alternance, a intégré en 2015, 19 nouveaux collaborateurs en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Elle a reconduit différents partenariats avec notamment le Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB) et l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE).

► LES RELATIONS SOCIALES

L'année 2015 fut de nouveau riche sur le plan social à la Banque Courtois, avec notamment :

- La signature d'un accord salarial,
- La signature d'un nouvel accord sur le Droit Social et Syndical,
- La signature de différents avenants relatifs au statut des collaborateurs.

De plus, La Banque Courtois, poursuit son investissement dans une démarche de Responsabilité Sociétale et s'implique dans l'insertion de jeunes diplômés en recherche d'emploi et dans l'accompagnement de collaborateurs en situation de handicap.

4. LES RESULTATS

Les résultats présentés ci-après sont conformes aux règles comptables françaises. La Banque Courtois établit par ailleurs des comptes selon les normes IFRS aux fins de consolidation des résultats au sein du groupe Crédit du Nord, de suivi budgétaire, et d'analyse économique.

Des éléments significatifs affectent la lisibilité de l'évolution du PNB, des frais généraux et du résultat net entre 2014 et 2015.

La réglementation relative à nos engagements en matière d'épargne logement nous a notamment conduits à effectuer une dotation aux provisions de 1 160 K€ contre une dotation de 790 K€ en 2014.

La détention de titres SMC a entraîné en 2015 une perception de dividendes, contributive au PNB, d'un montant de 6,0 M€ contre 3,8 M€ en 2014.

La nouvelle réglementation sur les risques de liquidité (ratio LCR) s'est traduite par une nouvelle commission d'engagement de 0,4 M€ payée au Crédit du Nord qui en assure la gestion pour le compte de ses filiales.

La nouvelle réglementation relative à l'Union Bancaire Européenne a entraîné en 2015 une nouvelle charge de 0,2 M€, assimilable à un impôt, dans le cadre de la contribution au Fonds de Résolution Unique européen.

La cession au Crédit du Nord des titres de participation dans la SMC a entraîné en décembre 2015, une plus-value partiellement fiscalisée de 11,5 M€ qui a contribué à l'augmentation du Résultat Net.

► LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le PNB comptable 2015 de la Banque Courtois s'élève à 169,1 M€ contre 162,2 M€ en 2014.

Un élément d'explication de la hausse est l'augmentation de 2,2 M€ des dividendes perçus de la SMC relatifs aux titres reçus en rémunération de l'Apport Partiel d'Actif des agences de l'Hérault en 2012.

Retraité des dividendes perçus, ainsi que des dotations ou reprises de provision aux engagements d'épargne logement, le suivi de gestion analytique met en évidence une progression du PNB de 2,4% entre 2014 et 2015.

Ce résultat, légèrement supérieur aux prévisions budgétaires, doit s'apprécier dans un contexte de faible croissance économique, de taux historiquement bas, et de fortes contraintes réglementaires.

La nette progression des encours de dépôts, la perception significative d'indemnités de remboursement anticipé de prêts, et la hausse des commissions financières ont particulièrement contribué à la croissance du Produit Net Bancaire de la Banque Courtois en 2015.

<i>En millions d'Euros</i>	31/12/14	31/12/15	Evolution 2015/2014
Intérêts Nets & Résultats divers	98,4	102,8	+4,5%
Commissions comptables	63,8	66,3	+4,0%
Produit Net Bancaire (normes françaises)	162,2	169,1	+4,3%
(1) PNB économique : données analytiques IFRS, hors dividendes et hors D/R provision épargne logement.	160,1	164,0	+2,4%

➤ Le PNB par marché

Une activité commerciale tonique a soutenu en 2015 la résistance du PNB des principaux marchés de la banque Courtois.

Le marché des Particuliers a bénéficié notamment d'une bonne évolution des dépôts et de la dynamique des crédits immobiliers, associés à une juste tarification des frais engagés. Avec le soutien des commissions financières le PNB du marché progresse de 0,5% par rapport à 2014.

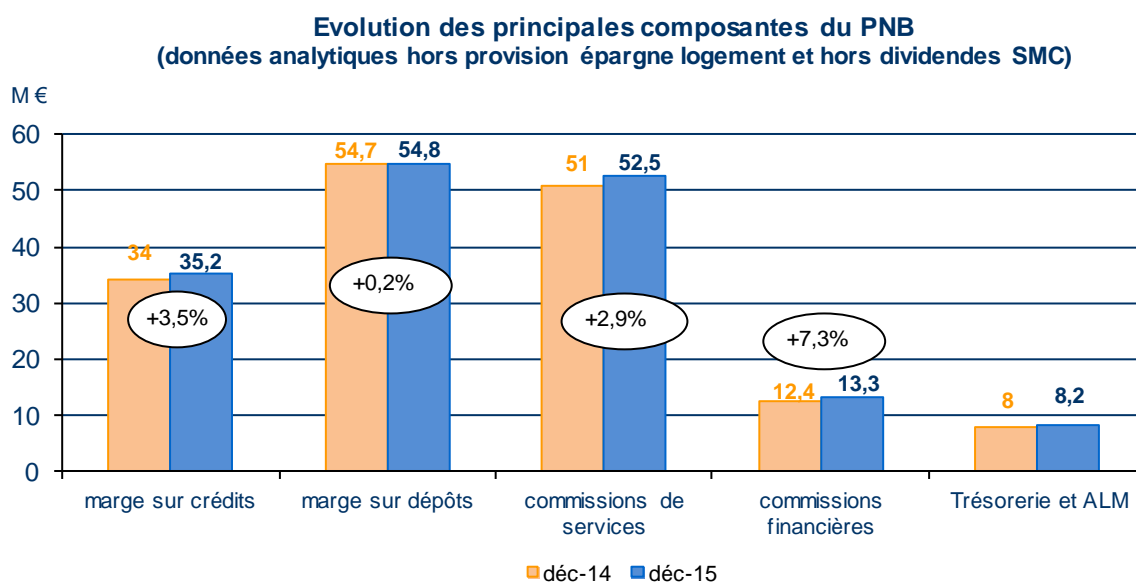
Le marché des professionnels est également porté par l'évolution des dépôts et des commissions financières mais souffre de la baisse des crédits d'exploitation. Ce marché reste néanmoins le plus élevé en termes de contribution au PNB global (41%) tout en affichant une baisse de 0,6% en 2015.

Le marché des entreprises est aussi affecté par la diminution des crédits court terme, partiellement compensée par l'évolution des dépôts à vue et la production de crédits d'investissement, celle-ci ayant été soutenue en 2015 par le TLTRO.

Le PNB du marché est en léger repli de 0,4% par rapport à 2014.

Le marché des institutionnels poursuit un net développement avec notamment des prestations en gestion d'actifs qui favorisent une progression de près de 22% du PNB. Le marché contribue maintenant à 4% du PNB total.

L'évolution des composantes du PNB



La marge sur crédits intègre les Indemnités de Remboursement Anticipé et s'affiche ainsi en 2015 en progression par rapport à 2014.

La marge sur dépôts, soutenue par la progression des encours, ainsi que les commissions et la trésorerie contribuent également à une évolution positive.

Les marges d'intérêts

La marge sur crédits de la banque Courtois bénéficie en 2015 d'une perception exceptionnellement élevée d'indemnités de remboursement anticipé (IRA) (+11,6% par rapport à 2014) et peut ainsi s'afficher en progression de 3,6%

Hors IRA la marge sur crédits serait en baisse de 5,4% malgré une progression de 4,7% des volumes moyens.

La transformation de la structure des crédits explique cette diminution de la marge.

En effet l'augmentation des crédits à l'habitat (+7,4%), à faible taux de marge, compense la baisse de crédits plus rémunérateurs, notamment les encours de crédits de trésorerie (-8,0%) ou de prêts personnels (-5,5%) ces derniers étant victimes d'une consommation atone.

Le contexte concurrentiel pour les nouveaux prêts ainsi que le développement des renégociations des prêts existants ont également pesé sur les taux de marge, qui s'érodent en 2015 sur tous les types de crédits à l'exception des crédits d'équipement.

En 2015 **la marge sur dépôts** est restée le principal élément contributeur au PNB de la Banque Courtois malgré une relative stabilité par rapport à 2014 (+0,2%)

En effet la hausse des encours (+6,5% en moyenne annuelle) a été neutralisée par une nette diminution des taux de marge.

Dans un contexte de taux durablement bas, le bénéfice de la forte croissance des Dépôts à Vue (+12,0%) a notamment été compensé par une significative baisse du taux de marge de -0,47 point.

Les conditions de rémunération des comptes d'épargne ont permis de stabiliser leur taux de marge sans dégrader les encours.

Les encours d'épargne logement ont particulièrement progressé, ce type de placement sécurisé offrant aujourd'hui des conditions relativement attractives.

Les comptes à terme classiques ont été partiellement remplacés par des comptes à terme renouvelables de durée plus longue, et la marge résultante s'en trouve améliorée.

Le résultat de **la trésorerie et de la Gestion de Bilan** (ALM) a affiché en 2015 une progression de 1,4% grâce, entre autres, à la rétribution de la participation de la banque Courtois à la titrisation de créances immobilières « SFH » réalisée par le groupe.

On note enfin une évolution positive du résultat de change de 33%

Les commissions

▪ Les commissions de service

La hausse des commissions de service de 2,9% soit +2,5 M€ en 2015 par rapport à 2014, résulte de l'évolution positive de plusieurs postes.

Les commissions de mouvement (+4,2%) et les commissions sur l'étranger (+5,3%) reflètent à la fois l'intensité des relations clientèle et une relative reprise de l'économie régionale.

L'augmentation des frais de tenue de compte, des frais sur opérations de crédits et des commissions sur packages, répondent à la croissance des fonds de commerce et à l'augmentation de l'activité, sur les crédits notamment.

Seules les commissions d'engagement marquent un repli notable.

En effet, le taux de progression des commissions sur assurances prévoyance et lard est élevé (+14,5%) et confirme le développement de ce relais de croissance dans l'activité de la Banque Courtois.

▪ Les commissions financières

Les commissions financières ont poursuivi en 2015 la progression déjà amorcée en 2014 après plusieurs années marquées par une moindre appétence de la clientèle pour les marchés financiers.

Les commissions sur encours progressent aussi bien sur l'assurance-vie que sur les OPCVM, ceux-ci étant détenus dans des comptes titres ou au sein d'unités de comptes de contrats d'assurance-vie.

Malgré une concurrence vive sur le marché du patrimoine financier, les commissions de placement affichent des évolutions marquées (+5,4% en assurance-vie et +49% sur les opcvm) confirmant le regain d'intérêt de la part de la clientèle.

Le succès des fonds structurés éligibles au PEA a particulièrement contribué aux commissions sur OPCVM.

Les droits de garde sont également en hausse (+6,9%) ainsi que les commissions de bourse (+14,6%) dans un contexte de relative confiance vis-à-vis des marchés financiers.

► LES CHARGES D'EXPLOITATION

<i>En millions d'Euros</i>	31/12/14	31/12/15	Evolution 2015/2014
Charges d'Exploitation (normes françaises)	99,8	99,8	+0,0%
<i>dont Charges de Personnel</i>	50,0	50,0	-0,0%
<i>dont Impôts et Taxes</i>	2,9	3,0	+3,5%
<i>dont Autres Charges</i>	44,0	44,0	-0,1%
<i>dont Amortissements</i>	2,8	2,8	-1,9%
Charges d'exploitation analytiques (normes IFRS).	99,8	99,8	+0,1%

Les Charges de Personnel

Elles sont restées en 2015 au même niveau qu'en 2014, malgré une légère contraction des effectifs, mais dans un contexte de renouvellement générationnel marqué par moins de départs en retraite et par un recrutement privilégiant le haut niveau de compétence des collaborateurs.

Le montant du CICE s'élève à 785 K€ en 2015 (contre 773 K€ en 2014) et a été utilisé conformément à la réglementation.

Le PNB réalisé en 2015, associé à la maîtrise des frais généraux et à celle du coût net du risque ont permis de maintenir un montant global de Participation et d'Intéressement au plafond prévu par l'accord d'Intéressement.

Les Impôts et Taxes

L'évolution significative des impôts et taxes en 2015 résulte principalement de la première contribution de la banque Courtois au Fonds de Résolution Unique européen (FRU) destiné à circonscrire les risques de faillite bancaire. La charge correspondante s'élève à 240 K€ pour 2015.

Les amortissements et investissements

Le programme d'investissements a été bien suivi, soit un montant proche de 4,0 M€ engagés en 2015 notamment sur les postes relatifs à la sécurité, aux automates bancaires, et à la rénovation ou mise aux normes d'agences.

Les amortissements restent ainsi à un niveau proche de 2014.

Les Autres Charges

En 2014 les Autres Charges étaient impactées par la facturation, au travers du groupement de fait du Crédit du Nord, d'une charge exceptionnelle de 1,2 M€ correspondant à l'amortissement d'investissements informatiques.

La baisse de ce poste en 2015 est néanmoins compensée par des hausses ou des provisions relatives aux charges sur immeuble et aux prestations informatiques.

A contrario les charges de transport, de courrier, et de téléphone marquent un recul résultant d'une gestion rationalisée des frais généraux.

Pour la même raison la majorité des autres postes de charges affiche une stabilité entre 2014 et 2015.

Le total des autres charges de la banque Courtois pour l'année est ainsi au même niveau qu'en 2014.

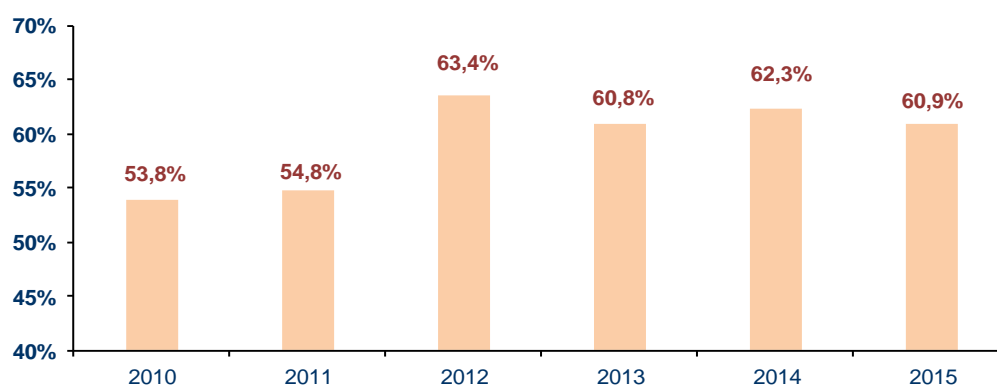
► LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

<i>En millions d'Euros</i>	31/12/14	31/12/15	Evolution 2015/2014
Produit Net Bancaire	162,2	169,1	+4,3%
Charges d'exploitation	99,8	99,8	+0,0%
Résultat Brut d'Exploitation (normes françaises)	62,4	69,3	+11,1%
RBE analytique (normes IFRS - hors dividendes et hors D/R provision épargne logement)	60,3	64,1	+6,3%

Avec la combinaison d'un PNB économique en hausse de 2,4% en 2015 et un total de frais généraux quasiment stable, le RBE économique de la banque Courtois progresse de 3,8 M€ soit +6,3% par rapport à 2014.

Le coefficient d'exploitation économique s'abaisse ainsi de 1,4 point pour revenir à 60,9% soit très proche du niveau précédemment atteint en 2013.

Coefficient d'exploitation 2010-2015



► LE COUT DU RISQUE

Malgré une progression des encours de crédits, la qualité du portefeuille de clients a permis de maintenir en 2015 une charge du risque à un niveau limité.

La Banque Courtois effectue pour la clientèle Retail (particuliers et professionnels) un provisionnement basé sur des observations statistiques, tant sur le passage de douteux à contentieux que sur les pertes observées au contentieux.

En 2015 l'ajustement des bases statistiques pour les crédits moyen terme des professionnels a entraîné une significative révision à la hausse des provisions correspondantes (1,8 M€).

A la fin de l'année 2015 la progression de l'encours global des créances douteuses ou contentieuses est en phase avec celle des crédits à la clientèle et le taux de provisionnement s'établit à 42,2%.

La provision générale pour risques sectoriels ou comptes sous surveillance a fait l'objet d'une significative reprise en 2015 du fait d'une baisse de l'assiette de créances sous surveillance.

La charge totale du risque s'élève ainsi à 12,9 M€ pour l'année 2015, en baisse de 5,7% par rapport à 2014.

<i>En millions d'Euros</i>	31/12/14	31/12/15	Evolution 2015/2014
Charge du Risque	13,7	12,9	-0,8
<i>dont dotation nette sur créances et autres éléments de risque</i>	10,3	11,8	1,5
<i>dont actualisation des charges</i>	2,6	2,6	0,0
<i>dont provisions générales</i>	0,8	-1,5	-2,3

La charge du risque globale rapportée à l'encours au 31 décembre 2015 des créances clientèle et garanties données fait apparaître un coût du risque de 0,39% soit le plus faible niveau des cinq dernières années.

Historique sur 5 ans	2011	2012	2013	2014	2015
COUT DU RISQUE (%)	0,51%	0,60%	0,60%	0,43%	0,39%

► LE RESULTAT NET

<i>En millions d'Euros</i>	31/12/14	31/12/15	Evolution 2015/2014
Résultat Brut d'Exploitation (normes françaises)	62,4	69,3	+11,1%
Coût du risque	-13,7	-12,9	-5,7%
Résultat sur actifs immobilisés	0,0	11,5	
Impôts sur les sociétés	-15,3	-17,5	+14,3%
Résultat Net (normes françaises)	33,4	50,4	+50,8%

La forte hausse du RBE comptable bénéficie de l'augmentation de 2,2 M€ des dividendes SMC et de l'évolution positive du PNB d'exploitation, associée à une stabilité des frais généraux.

La baisse du coût net du risque participe également à une évolution favorable du résultat d'exploitation, qui est complété en 2015 par une plus-value de 11,5 M€ résultant de la cession au Crédit du Nord de la participation de la banque Courtois dans la SMC.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés le **Résultat Net Comptable** de la Banque Courtois s'élève à 50,4 M€ contre 33,4 M€ en 2014.

Hors dividendes SMC et plus-value sur cession de titres le Résultat Net de la banque Courtois afficherait néanmoins en 2015 une progression de l'ordre de 11% par rapport à 2014.

5. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2016

Dans un contexte économique encore incertain et volatile, la reprise de la croissance en zone euro devrait se confirmer en 2016 avec notamment la dépréciation de l'euro favorable aux exportateurs et la chute du prix du pétrole favorisant le pouvoir d'achat des ménages.

La croissance en France devrait gagner en vigueur en 2016, de l'ordre de +1,5% du PIB, poussée par la consommation et les investissements des entreprises.

Avec un niveau d'inflation contenu, la politique monétaire de la BCE devrait rester encore favorable à des taux d'intérêts bas, et soutenir ainsi les opérations de crédits aux entreprises et aux particuliers.

La situation de l'emploi restera néanmoins déterminante pour confirmer le mouvement de reprise économique.

Au sein d'une industrie bancaire faisant face à des bouleversements structurels majeurs, la Banque Courtois entend poursuivre l'adaptation de son modèle, avec la recherche d'un niveau d'expertise élevé et une différenciation permettant de répondre au mieux des attentes de ses clients. L'évolution positive de la satisfaction clientèle restera un objectif principal en 2016.

Le dispositif commercial connaîtra une évolution favorisant le conseil, notamment pour la clientèle cœur de cible de clients particuliers, professions libérales, professionnels et PME, en s'appuyant simultanément sur une offre de banque digitale de qualité.

Le contexte de taux durablement bas et des contraintes réglementaires restrictives seront pénalisants pour les marges bancaires.

La Banque Courtois devra nécessairement capitaliser sur sa dynamique de conquête de clients et sur ses relais de croissance que sont la gestion privée, l'épargne financière et la distribution de produits d'assurance et de prévoyance.

Face aux importantes évolutions de la réglementation bancaire européenne, la Banque Courtois s'inscrit dans la démarche du groupe Crédit du Nord visant la conformité et une meilleure efficacité opérationnelle, notamment au travers de l'évolution des fonctions supports.

La maîtrise des frais généraux et une saine gestion du risque assureront l'équilibre économique de la Banque Courtois, lui permettant ainsi de conforter son positionnement comme acteur de référence sur l'ensemble de ses marchés et sur l'ensemble des régions où elle est présente.

6. INFORMATION SUR LA GESTION DES RISQUES

Conformément à la réglementation bancaire française, la mesure et la surveillance des risques à la Banque Courtois sont décrits dans un rapport annuel destiné à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Ce rapport est présenté au Conseil de Surveillance de la banque.

Afin de satisfaire à la conformité réglementaire « Bâle III » la Banque Courtois, comme les autres filiales du Crédit du Nord, s'appuie sur les compétences et la démarche communes au Groupe.

D'une manière générale l'organisation et les procédures de gestion des risques du groupe Crédit du Nord s'appliquent à la Banque Courtois et concernent les principaux risques auxquels la société est confrontée :

- **Les risques de Crédit** : la Banque Courtois utilise les méthodes de notation internes du groupe Crédit du Nord, lui permettant de bénéficier de son système d'évaluation du capital interne requis.

De plus, dans le cadre d'un projet d'harmonisation au niveau Société Générale, la Banque Courtois a mis en place sur sa clientèle de particuliers et de TPE des provisions statistiques basées sur les pertes historiques.

- **Les risques de marché** : la Banque Courtois cherche à ne pas conserver d'exposition aux risques de marché, en utilisant le cas échéant des couvertures appropriées prises auprès de sa maison mère.

- **Les risques opérationnels** : litiges, erreurs, fraudes, défaillances. La Banque Courtois s'inscrit dans le cadre du dispositif global du groupe Crédit du Nord relatif à la surveillance et à la maîtrise des risques opérationnels et à la continuité d'activité, notamment en matière de système d'information.

- **Le risque structurel de taux** : il découle des positions à l'Actif et au Passif du bilan et fait l'objet d'une macro-couverture par instruments dérivés de taux (swaps, caps)
La Banque Courtois bénéficie de la mise en œuvre des méthodes et outils de Gestion de Bilan de la Direction Financière du Groupe Crédit du Nord.

- **Le risque structurel de liquidité** : il est géré à court et à long terme en fonction des impasses mensuelles et annuelles de liquidité mises en évidence par les méthodes et outils de Gestion de Bilan de la Direction Financière du Groupe Crédit du Nord.

La liquidité est assurée et ajustée par des opérations de refinancement ou de placement auprès du Groupe Crédit du Nord sous forme de comptes courants, d'emprunts, de prêts, de titres de créances négociables ou d'accords de refinancement.

Le respect des ratios de liquidité relevant de la réglementation « Bâle 3 » est pris en charge par le groupe Crédit du Nord dans le cadre d'un sous-groupe de liquidité dont fait partie la Banque Courtois.

7. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

ECHEANCIER DETTES FOURNISSEURS

(en milliers d'euros)	Dettes non échues			Dettes échues	Autres Délais **	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours			
Montant au 31/12/2015	*	*	*	*	8,2	8,2

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celle-ci.

La Direction de la Logistique et de l'Organisation de la Banque Courtois assure centralement l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées par les directions fonctionnelles et les agences du réseau.

Conformément aux procédures de contrôle interne du Groupe Crédit du Nord, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations.

Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés par la Banque Courtois suivant les conditions de règlement des fournisseurs, généralement au comptant.

De ce fait, et en raison d'une vigilance permanente quant au traitement complet et sans délai des factures reçues, l'encours des dettes non échues s'avère très faible.

** montants très peu significatifs.*

*** Ce montant correspond aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai d'environ 6 mois après la date de réception des travaux.*

8. ACTIONNARIAT ET EVOLUTION DES DIVIDENDES

► ÉVOLUTION ET REPARTITION DU CAPITAL

Le capital porté à 18 399 504 € par délibération de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 5 avril 2012, composé de 2 299 938 actions de 8 € nominal chacune est demeuré inchangé depuis cette date.

A l'issue du rachat en 2015 des titres précédemment détenus par la Société Marseillaise de Crédit, le CREDIT DU NORD est détenteur de 100 % du capital et des droits de vote de la Banque Courtois.

► DIVIDENDE PAR ACTION

Les actions de la Banque Courtois ne sont plus cotées depuis le 10 décembre 1999. Le tableau de répartition aux actionnaires que l'article 243 bis du CGI nous fait obligation de souligner, se présente comme suit :

Exercice	Valeur nominale	Revenu par action		
		Dividende	Remboursement des sommes avancées au Trésor	TOTAL
2010	8 €	13,30 € (1)	/	13,30 €
2011	8 €	19,50 € (1)	/	19,50 €
2012	8 €	28,20 € (1)	/	28,20 €
2013	8 €	26,30 € (1)	/	26,30 €
2014	8 €	13,00 € (1)	/	13,00 €

(1) ce dividende était éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques ou au prélèvement forfaitaire libératoire.

9. RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Article R 225-83 du CC

Nature des indications	2011	2012	2013	2014	2015
------------------------	------	------	------	------	------

1 Situation financière en fin d'exercice

Capital Social (Euros)	17 383 880	18 399 504	18 399 504	18 399 504	18 399 504
Nombre d'actions émises	2 172 985	2 299 938	2 299 938	2 299 938	2 299 938

2 Résultat global des opérations effectives (k€)

Chiffre d'affaires HT (1)	193 322	213 363	211 205	210 313	196 664
Produit net bancaire	161 583	157 497	173 434	162 201	169 139
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	78 630	59 416	84 932	64 000	84 018
Impôt sur les bénéfices	20 341	13 386	15 171	15 320	17 507
Résultat après impôt, amortissements et provisions	35 252	24 427	47 475	33 421	50 398
Montant des bénéfices distribués	28 901	64 858	60 488	28 899	

3 Résultat des opérations réduit à une seule action (€)

Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	26,82	27,65	30,33	21,16	23,74
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	16,22	18,28	20,64	14,53	21,91
Dividende versé à chaque action	19,50	28,20	26,30	13,00	

4 Personnel

Effectif	621	637	612	600	575
Montant de la masse salariale (k€)	27 292	27 757	26 393	26 278	26 206
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc....)	12 413	13 110	12 049	10 861	10 830

(1) défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires, nette des intérêts payés sur Swaps

10. INFORMATION SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Mandats et fonctions exercés au cours de l'année 2015.

► MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Philippe AYMERICH

- Directeur Général : CREDIT DU NORD
- Président du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT; BANQUE COURTOIS, BANQUE RHONE ALPES
- Administrateur : CREDIT DU NORD ; SOGECAP ; AMUNDI GROUP (jusqu'au 13/11/2015) . FRANFINANCE
- Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT; BANQUE RHONE ALPES ; BANQUE TARNEAUD ; BANQUE COURTOIS
- Représentant permanent de S.G. : Fonds de garantie des dépôts et résolution

Yves-Marie BLAVET :

- Vice-Président du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS
- Administrateur : ANTARIUS
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS, BANQUE RHONE ALPES
- Représentant Permanent du CREDIT DU NORD : Conseil de Surveillance ; BANQUE LAYDERNIER

Philippe AMESTOY

- Président du Conseil d'Administration : ANTARIUS
- Président du Conseil de Surveillance : BANQUE KOLB ; BANQUE NUGER
- Vice-président du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD ; SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (depuis le 7/05/2015)
- Directeur Général délégué : CREDIT DU NORD
- Administrateur : SOGESSUR ; ANTARIUS ; ETOILE GESTION AMUNDI
- Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT ; BANQUE KOLB ; BANQUE NUGER ; BANQUE TARNEAUD ; BANQUE COURTOIS

Etienne BARÈS

- Président du Conseil d'Administration : Etienne LACROIX FINANCES ; Etienne LACROIX Tous Artifices ; MOULAGES PLASTIQUES DU MIDI ; SAE ALSETEX
- Administrateur : Etienne LACROIX FINANCES ; Etienne LACROIX Tous Artifices ; MOULAGES PLASTIQUES DU MIDI ; SAE ALSETEX ; MERLANE CONSULTANTS
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS
- Gérant : CLG INVESTISSEMENTS

René BOUSCATEL

- Président du Directoire : STADE TOULOUSAIN RUGBY
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS

Alain DI CRESCENZO

- Président Directeur Général : IGE+XAO SA France ; IGE+XAO USA
- Président : IGE+XAO SA France ; IGE+XAO Softwaren Vertriebs GMBH ; IGE+XAO UK Limited ; IGE+XAO USA ; IGE+XAO Yazilim Dağıtım Limited Şirketi,
- Vice-président : IGE+XAO z.o.o Polska
- Vice-Président du Conseil de Surveillance : AEROPORT DE TOULOUSE
- Gérant : IGE+XAO Maroc ; IGE+XAO Tunisie ; IGE+XAO Madagascar ; IGE+XAO Belgium
- Administrateur : IGE SA France ; S2E Consulting ; IGE+XAO Nordic A/S ; SEM OPPIDEA ; CAE Development ApS ; IGE+XAO North America ; Nanjing IGE+Xao Electric Design Software Co Ltd ; IGE+XAO BV, IGE+XAO SRL ; EHMS SAS, France
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS ; RSO "Les Routiers du Sud Ouest"; AEROPORT DE TOULOUSE

Jacques François GUIRAUD

- Président du Directoire : SOFIB ; SEAC INDUSTRIE
- Président du Conseil d'Administration : SEAC COMMERCIALISATION, SOBEAG
- Gérant : JACLAU
- Administrateur : CHOLET AGGLOS ; FAUCHER ; SEAC COMMERCIALISATION ; CHENE VERT ; SOBEAG
- Membre du Conseil de Surveillance : JLP 92 ; BANQUE COURTOIS

Natacha LAURENT

- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS

Clara LEVY-BAROUCHE

- Membre de Comité de Surveillance : GILBERT DUPONT
- Administrateur : ANTARIUS, ETOILE GESTION, ETOILE ID, SOCIETE GENERALE SFH (depuis le 22/05/2015)
- Représentant Permanent du CREDIT DU NORD : Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS, Conseil d'Administration : STAR LEASE

► MEMBRES DU DIRECTOIRE

Francis MOLINO

- Président du Directoire : BANQUE COURTOIS
- Gérant : SCI ARAMON
- Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (jusqu'au 7 mai 2015)
- Représentant Permanent de la Banque Courtois au Conseil de Surveillance : STADE TOULOUSAIN RUGBY

Frédéric DI SCALA

- Vice-président du Directoire : BANQUE COURTOIS

11. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Au regard des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce qui vise à mentionner, dans le rapport de gestion, les conventions conclues directement ou par personne interposée entre d'une part, le directeur général ou l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10% d'une société et , d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, aucune convention ne répond à ces critères pour l'exercice 2015.

12. RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

L'obligation légale pour les sociétés à publier, dans leur rapport annuel, des informations «sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité» a été renforcée avec la promulgation de la loi du 12 juillet 2010 dite «Grenelle 2» portant engagement national pour l'environnement dont l'article 225 («l'Article 225») et son décret d'application du 24 avril 2012, relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière environnementale et sociale.

Compte tenu de l'organisation, du mode de fonctionnement et du mode de gouvernance du Groupe Crédit du Nord, la Banque Courtois et le Crédit du Nord ont pris la décision de regrouper ces informations dans le Document de Référence du Crédit du Nord qui est consultable sur son site internet <https://www.credit-du-nord.fr>

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a présenté son rapport sur la situation de la Banque et son activité pendant l'exercice 2015.

Le Conseil de Surveillance a examiné les comptes arrêtés par le Directoire.

Le résultat brut d'exploitation de l'exercice s'élève à 69,3 M€ contre 62,4 M€ en 2014 et augmente donc de 11,1 %.

Après provisions pour risques de 12,9 M€, après prise en compte d'une plus-value de 11,5 M€ sur cession de titres de participation, et après impôt sur les sociétés de 17,5 M€, le Résultat Net social s'établit à 50,4 M€ contre 33,4 M€ en 2014, soit une augmentation de 50,8 %.

Le Conseil enregistre ces résultats et tient à saluer l'ensemble des collaborateurs de la BANQUE COURTOIS pour leur dynamisme et leur professionnalisme et à remercier les clients pour leur fidélité.

Le Conseil de Surveillance approuve la politique conduite par le Directoire conformément à la stratégie définie.

PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

De la compétence d'une AGO

► PREMIÈRE RÉSOLUTION : Approbation des comptes

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes de l'exercice 2015, tels qu'ils lui sont présentés et qui se soldent par un résultat net après impôt de **50 397 533.80 €**.

► DEUXIÈME RÉSOLUTION : Affectation du résultat

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale, constate :

Bénéfice de l'exercice 2015	50 397 533.80 €
+ Report à nouveau antérieur.....	11 064.92 €
soit un bénéfice distribuable.....	50 408 598.72 €

L'Assemblée Générale décide :

- d'affecter à la réserve légale un montant de	0 €
- de virer à la réserve ordinaire un montant de	0 €
- de verser à titre de dividende la somme de	50 368 642.20 € (soit 21.90 € par action)
- et d'affecter au report à nouveau	39 956.52 €

La réserve légale est maintenue à 1.839.950,40 €, représentant 10% du capital social. Elle est ainsi intégralement dotée.

La réserve ordinaire est ainsi maintenue à 70 500 000,00 €

Le dividende de 21.90 € par action portant sur 2.299.938 actions sera mis en paiement le 3 juin 2016. Pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, les dividendes sont assujettis à l'impôt sur le revenu au barème progressif.

Les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Conformément à la loi, il est rappelé, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- exercice 2014 : 13,00 euros par action
- exercice 2013 : 26,30 euros par action
- exercice 2012 : 28,20 euros par action

▶ **TROISIÈME RÉOLUTION : Conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225–86 et suivants du Code de Commerce statue sur ledit rapport et prend acte qu'il n'y a pas de conventions à soumettre à approbation.

▶ **QUATRIÈME RÉOLUTION : Avis consultatif sur la rémunération versée en 2015 aux personnes régulées visées à l'article L 511-71 du Code monétaire et financier**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L 511-73 du Code Monétaire et Financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 525 K€ des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2015 aux personnes visées par ledit article.

▶ **CINQUIÈME RÉOLUTION : Renouvellement d'un membre du Conseil de Surveillance**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale, décide de renouveler le mandat de **Monsieur Philippe AMESTOY**, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.

▶ **SIXIÈME RÉOLUTION : Renouvellement d'un membre du Conseil de Surveillance**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale, décide de renouveler le mandat de **Monsieur Etienne BARES**, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.

▶ **SEPTIÈME RÉOLUTION : Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale, décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet **DELOITTE & Associés** représenté par M. Bernard Groussin, 19 rue Edouard-Vaillant, 37000 TOURS, pour une durée de six ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021.

▶ **HUITIÈME RÉOLUTION : Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes suppléant**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale, décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant du **cabinet B. E. A. S.** représenté par Mme Mireille Berthelot, Villa Houssey - 92200 NEUILLY SUR SEINE, pour une durée de six ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021.

De la compétence d'une AGE

► **NEUVIEME RÉOLUTION : Modification statutaire**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires l'Assemblée Générale, décide de supprimer de l'article 21 des statuts le paragraphe repris ci-après :

« Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de quatre actions. Les membres du Conseil nommés en cours de Société peuvent ne pas être actionnaires au moment de leur nomination mais doivent le devenir dans le délai de trois mois à défaut de quoi ils sont réputés démissionnaires d'office. »

► **DIXIEME RÉOLUTION : Pouvoirs pour les formalités**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de tous dépôts, formalités, publications nécessaires.

BANQUE COURTOIS
COMPTES SOCIAUX
AU 31 DECEMBRE 2015

BILANS COMPARES - ACTIF

	notes	31/12/2013 K€	31/12/2014 K€	31/12/2015 K€
Caisses, Banques centrales, C.C.P.	1	39.423	29.370	31.711
Effets publics et valeurs assimilées		0	0	
Créances sur les Etablissements de Crédit	2	359.517	700.477	684.620
Créances sur la clientèle	3	2.868.363	2.939.435	3.069.513
Obligations et autres titres a revenu fixe	4	210.645	0	0
Actions et autres titres a revenu variable	5	106	108	63
Participations et activités de portefeuille	6	20.417	20.419	1.432
Parts dans les entreprises liées	7	0	0	0
Immobilisations incorporelles	8	1.408	1.413	1.503
Immobilisations corporelles	8	16.512	14.794	15.850
Autres actifs	9	11.328	9.750	8.502
Comptes de régularisation	9	25.172	25.379	23.372
TOTAL DE L'ACTIF		3.552.892	3.741.144	3.836.565

BILANS COMPARES – HORS BILAN

	31/12/2013 K€	31/12/2014 K€	31/12/2015 K€
I - Engagements donnés			
Engagements de financement	168.685	179.286	182.908
Engagements de garantie	248.977	241.599	241.966
Engagements sur titres	0	0	0

BILANS COMPARES - PASSIF

	notes	31/12/2013 K€	31/12/2014 K€	31/12/2015 K€
Banques Centrales, C.C.P.		0	0	0
Dettes envers les Etablissements de Crédit	10	451.788	709.972	871.892
Comptes créditeurs de la clientèle	11	2.377.382	2.412.191	2.616.949
Dettes représentées par un titre	12	476.267	396.133	103.732
Autres passifs	13	11.707	11.516	9.056
Comptes de régularisation	14	44.121	42.711	44.454
Provisions pour risques et charges	15	20.249	24.312	25.676
Capitaux propres (hors frbg)	16	171.377	144.309	164.807
Capital souscrit		18.400	18.400	18.400
Primes d'émission		23.659	23.659	23.659
Réserves		81.840	68.740	72.340
Report à nouveau (+/-)		3	89	11
Résultat de l'exercice (+/-)		47.475	33.421	50.398
TOTAL DU PASSIF		3.552.892	3.741.144	3.836.565

BILANS COMPARES – HORS BILAN

	31/12/2013 K€	31/12/2014 K€	31/12/2015 K€
I - Engagements reçus			
Engagements de financement	22.867	22.867	215.792
Engagements de garantie	1.052.557	1.154.095	1.352.320
Engagements sur titres			

COMPTES DE RESULTATS COMPARES
(Soldes intermédiaires de gestion bancaire)

	Notes	31/12/2013 K€	31/12/2014 K€	31/12/2015 K€	Variation 2015/2014
Intérêts nets	18	94.980	94.273	96.475	+2.3%
Revenus et résultats divers	19	13.928	4.172	6.366	+52.6%
Commissions nettes	20	64.526	63.756	66.299	+4%
PRODUIT NET BANCAIRE	17	173.434	162.201	169.139	+4.3%
Charges de personnel		50.937	50.017	50.011	+0.0%
Impôts et taxes		2.711	2.907	3.008	+3.5%
Autres charges		40.716	44.040	44.016	-0.1%
Amortissements	8	3.266	2.847	2.792	-1.9%
Total frais généraux	21	97.630	99.811	99.826	+0.0%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		75.803	62.390	69.313	+11.1%
Coût du risque	22	-18.623	-13.653	-12.872	-5.7%
RESULTAT D'EXPLOITATION		57.181	48737	56.441	+15.8%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	23	5.465	4	11.463	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		62.646	48741	67.904	+39.3%
Résultat exceptionnel	24				
Impôt sur les sociétés	25	-15.171	-15320	-17.507	+14.3%
RESULTAT NET		47.475	33421	50.398	+50.8%

**ANNEXE AUX BILAN
ET COMPTE DE RÉSULTAT,
COMPTES SOCIAUX
AU 31 DÉCEMBRE 2015**

► PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

Les comptes individuels de la Banque Courtois ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 Novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté en 2015.

OPTIONS REGLEMENTAIRES EXERCEES

La Banque Courtois applique les options réglementaires suivantes :

- frais d'acquisition des titres : l'option de non-activation des frais d'acquisition a été retenue conformément à l'avis n°2008-05 du Conseil National de la Comptabilité.
- dépréciation au titre du risque de crédit avéré : l'augmentation de la valeur comptable du fait du passage du temps est inscrite en marge d'intérêt et non pas en coût du risque (option du Conseil National de la Comptabilité).

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme. Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

RECOURS A DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour la préparation des comptes annuels de la Banque Courtois, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes annuels et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers (titres et instruments dérivés) non cotés sur un marché actif et détenus dans le cadre d'activités de marché ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers, des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan.

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours: créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts sur créances douteuses sont calculés sur la base de la valeur nette comptable actualisée de la créance.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vue effective des prêts.

DEPRECIATION AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT AVERE A TITRE INDIVIDUEL

Conformément au nouveau règlement ANC n° 2014-07 du 26 Novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire (Livre II – Titre 2 - Traitement comptable du risque de crédit), dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Banque Courtois de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des

flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les montants recouvrables sont déterminés à dire d'expert pour le portefeuille non retail et selon une méthode statistique pour le portefeuille retail (particuliers et professionnels). La répartition dans le temps des montants recouvrables suit des courbes de recouvrement établies statistiquement par groupe homogène de créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en *Coût du risque*.

Pour les encours restructurés, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte lors de la restructuration.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

SEGMENTATION DES ENCOURS

Dans le cadre de la segmentation des encours (sains, sains sous surveillance, douteux, douteux compromis, irrécouvrables), l'utilisation faite de système de notations externes et/ou internes est la suivante :

- notations externes : pour une contrepartie, une notation Banque de France (BDF) 8 ou 9 induit obligatoirement un déclassement en douteux, une note P un déclassement en douteux compromis.

- notations internes : pour le retail, il existe une note propre au défaut. Pour le corporate, chaque catégorie de dossiers en défaut a une notation qui lui est propre (8 pour le douteux, 9 pour le compromis et 10 pour le contentieux). Les dossiers sains notés 7 sur le corporate sont décodifiés en 3S (de même depuis 2013, une décision de décodification en 3S entraîne l'attribution d'une note 7).

Les notes BDF sont également utilisées dans les procédures de suivi des risques pour sélectionner des dossiers sains qui doivent prioritairement faire l'objet d'une revue risque.

SAINS SOUS SURVEILLANCE (« 3S »)

La Banque Courtois a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

DEPRECIATION SECTORIELLE POUR RISQUE DE CREDIT

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction Centrale des Risques répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est

alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

REDUCTION DES RISQUES

Les garanties existantes et celles à constituer sont répertoriées dans une base des sûretés. Les informations contenues dans cette base sont utilisées pour les décisions de crédit et le calcul des provisions sur les dossiers douteux.

PORTEFEUILLE TITRES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du livre II – Titre 3- Opérations sur titres du règlement ANC n°2014-07 du 26 Novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire sont les suivantes :

► Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition. Lorsqu'il s'agit de titres à revenu fixe, le prix d'acquisition inclut les intérêts courus. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique *Résultat net sur opérations financières*. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Courtois a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

► Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net sur opérations financières* du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Courtois a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

► Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels la Banque Courtois a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance,

en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

► Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des Titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque Courtois, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec la Banque Courtois, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10% des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de la Banque Courtois.

Il s'agit d'autre part des Autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés par la Banque Courtois, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constatation d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés*.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrit à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Les amortissements sont calculés en utilisant principalement la méthode linéaire sur les durées d'utilité mentionnées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements*.

Pour les immeubles d'exploitation, la Banque Courtois a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures

Gros œuvre	50 ans
Etanchéité, toiture	20 ans
Façades	30 ans

Installations techniques

Ascenseurs	} 10 à 30 ans
Installations électriques	
Groupes électrogènes	
Climatisation, désenfumage	
Chauffage	
Installations de sûreté et de surveillance	
Plomberie, canalisations	
Protection incendie	

Agencements

Finitions, second œuvre, abords 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

DETTES SUBORDONNÉES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

PROVISIONS

Les provisions concernent :

- les provisions concernant des engagements par signature,
- les provisions pour risques divers et litiges.

Les provisions relatives aux engagements par signature et pour risques divers sont déterminées à dire d'expert.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une actualisation en fonction du montant et de la date prévisible de paiement déterminés à dire d'expert.

Le taux d'actualisation est le taux d'un placement sans risque sur la même durée.

Les provisions pour risques divers représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont présentées dans la note 15. Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que la Banque Courtois estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le suivi faisant l'objet de la provision.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'EPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Banque Courtois des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Banque Courtois font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêt ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

OPERATIONS EN DEVISES

Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Conformément aux dispositions du livre II- Titre 7- Opérations ne devises du règlement ANC n°2014-07 du 26 Novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées

mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-07 du 26 Novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire (Livre II- Titre 5- Chapitre 1- Comptabilisation des instruments financiers à terme de taux d'intérêts & Livre II- Titre 5- Chapitre 2- Comptabilisation de contrats d'échange de taux d'intérêts ou de devises. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

- Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux, ils sont comptabilisés en Résultat Net sur opérations financières dans la rubrique Résultat sur instruments financiers à terme.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Résultat net sur opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

- Opérations en position ouverte

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Ils sont inscrits en *Résultat net sur opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*. Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

GARANTIES DONNEES ET RECUES

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, états, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE

La Banque Courtois enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions – Prestations de services et Autres*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice et les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

AVANTAGES DU PERSONNEL

La Banque Courtois peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

► Les avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Banque Courtois se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Banque Courtois sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Banque Courtois s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10% de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;

- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

► Les autres avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en compte de résultat.

COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que les dotations et reprises pour autres risques.

GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

La rubrique *Gains ou Pertes sur actifs immobilisés* regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisation d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du *Produit net bancaire*.

IMPÔTS

Tous les impôts et taxes (hors impôt sur les bénéfiques) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci.

► Impôt courant

La Banque Courtois est intégrée depuis le 01/01/2010 au groupe fiscal de la Société Générale. Dans ce cadre, un sous-groupe d'intégration fiscale a été établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoutent une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instauré en 2000 et à partir de 2013 une majoration de 10,7% pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Depuis le 1er janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation à l'impôt sur les sociétés d'une quote-part de frais et charges de 12 % sur le montant des plus-values brutes en cas de réalisation d'une plus-value nette à long terme. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés (à l'exception d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5% des dividendes versés).

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans le compte de résultat dans la rubrique *Impôt sur les bénéfiques*.

► Impôt différé

La Banque Courtois utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2015 et au-delà, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés s'élèvent à 34,43% pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 4,13% compte tenu de la nature des opérations concernées.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation dès lors que son effet n'est pas significatif ou qu'un échéancier précis de reversement n'a pu être établi.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

La rubrique *Résultat exceptionnel* comprend les produits et charges encourus par la Banque Courtois dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de la Banque Courtois.

▶ NOTES SUR LES COMPTES

➤ NOTE 1 : CAISSE , BANQUE CENTRALE

(En milliers d'Euros)	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Caisse	13 627	14 103	12 988
Banque de France	25 794	15 266	18 722
Créances rattachées	2	1	1
TOTAL	39 423	29 370	31 711

➤ NOTE 2 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En milliers d'Euros)	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Comptes ordinaires à vue	38 516	352087	41 417
Prêts au jour le jour	0	0	0
Créances rattachées	10	3	1
Total des créances à vue	38 526	352 090	41 418
Comptes de prêts	320 956	346 248	640 995
Valeurs reçues en pension	0	0	0
Créances rattachées	36	2 138	2 206
Total des créances à terme	320 991	348 387	643 202
TOTAL DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	359 517	700 477	684 620

➤ NOTE 3 : CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En milliers d'Euros)	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Créances commerciales	49 021	47 409	42 620
Créances rattachées	48	42	29
Autres concours	2 600 919	2 651 999	2 800 434
Créances rattachées	6 448	6 580	6 752
Comptes débiteurs	111 240	122 353	111 810
Créances rattachées	2 027	2 008	1 846
TOTAL CREANCES BRUTES SAINES (1)	2 761 179	2 821 761	2 954 864
Total créances rattachées	8 523	8 630	8 627
Créances douteuses	228 173	229 403	234 470
Provisions sur créances douteuses	-115 847	-120 359	-128 449
Total créances douteuses nettes	112 325	109 044	106 021
TOTAL DES CREANCES NETTES SUR LA CLIENTELE	2 868 363	2 939 435	3 069 513

(1) dont créances remises en garantie de passif 212 026 k€ au 31/12/2015 (216 415 k€ à fin 2014) parmi lesquelles 147 084 k€ éligibles au refinancement de la Banque de France (144 720k€ à fin 2014)

➤ **NOTE 4: PORTEFEUILLE TITRES**

(En milliers d'Euros)	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Titres de transaction	0	0	0
Titres de placement	210 645	0	0
Titres d'investissement	0	0	0
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES	210 645	0	0

➤ **NOTE 4 BIS: OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE (titres de placement)**

(En milliers d'Euros)	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Obligations cotées	0	0	0
Bons moyen terme non cotés et certificats de dépôts	210 000	0	0
Créances rattachées	645	0	0
Total obligations et autres titres à revenu fixe bruts	210 645	0	0
Provisions pour dépréciation des obligations	0	0	0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE NETS	210645	0	0

➤ **NOTE 5 : ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE (titres de placement)**

(En milliers d'Euros)	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Actions valeurs brutes	141	141	99
Provisions pour dépréciation	-34	-32	-36
TOTAL DES ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE NETS	106	108	63

➤ **NOTE 6 : PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE**

(En milliers d'Euros)	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
SCI Participations brutes	0	0	0
SCI Avances actionnaires	11	11	11
Autres participations brutes (a)	20 428	20 427	1 439
Participations et activités de portefeuille brutes	20 440	20 438	1 450
Provisions pour dépréciation sur SCI	-11	-11	-11
Autres provisions pour dépréciation	-11	-8	-8
Total provisions pour dépréciation	-22	-19	-19
TOTAL DES PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE NETTES	20 417	20 419	1 431

(a) dont 19 504 K€ de titres Société Marseillaise de Crédit cédés en 2015

➤ **NOTE 7 : PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES**

(En milliers d'Euros)	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Titres valeurs brutes	0	0	0
Provisions pour dépréciation	0	0	0
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NETTES	0	0	0

➤ **NOTE 8 : IMMOBILISATIONS**

(En milliers d'Euros)	31/12/2014	Augmentation 2015	Diminution 2015	Transfert	31/12/2015
Terrains et immeubles d'exploitation	5 089	287	-10	12	5 378
Terrains et immeubles hors exploitation	4 306				4 306
Agencements hors exploitation	534				534
Autres immobilisations corporelles	51 610	3 793	-6 385	-12	49 006
Droits au bail, Fonds commercial	1 375	100			1 475
Autres immobilisations incorporelles	1 224	5	-93		1 136
TOTAL VALEUR BRUTE	64 138	4 185	-6 488	0	61 834
(En milliers d'Euros)	31/12/2014	Augmentation 2015	Diminution 2015	Transfert	31/12/2015
Terrains et immeubles d'exploitation	3 176	159	-10		3 325
Terrains et immeubles hors exploitation	1 581	246			1 828
Agencements hors exploitation	534				534
Autres immobilisations corporelles	41 455	2 617	-6 385		37 687
Droits au bail, Fonds commercial	0				0
Autres immobilisations incorporelles	1 185	16	-93		1 107
AMORTISSEMENTS	47 931	3 038	-6 488		44 480

(En milliers d'Euros)	31/12/2014	31/12/2015
Immobilisations corporelles nettes	14 793	15 851
Immobilisations incorporelles nettes	1 414	1 503
TOTAL VALEUR NETTE	16 207	17 354

➤ **NOTE 9 : AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION**

(En milliers d'Euros)	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Instruments de taux d'intérêt	2 507	1644	1 457
Comptes de règlement opérations sur titres	0	0	0
Acompte impôts sur les Sociétés	0	0	0
Autres débiteurs divers	8 821	8105	7 045
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	11 328	9 750	8 502
Valeurs reçues à l'encaissement	147	220	286
Impôts différés d'actif	9 289	8 402	7 964
Autres comptes de régularisation	15 736	16 757	15 123
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION	25172	25 379	23 372

➤ **NOTE 10 : DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

(En milliers d'Euros)	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Comptes ordinaires à vue	33 715	26 232	330 802
Dettes rattachées	0	0	0
Compte d'emprunt au jour le jour	0	0	0
Comptes d'emprunts à terme	416 332	681 770	540 830
Dettes rattachées	1 742	1 971	261
Valeurs données en pension	0	0	0
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	451 788	709 972	871 892

➤ **NOTE 11 : COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE**

(En milliers d'Euros)	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	749 297	733 612	779 462
Comptes d'épargne à régime spécial à terme (1)	158 901	171 554	188 991
Dettes rattachées	-2 268	7	4
Total des comptes à régime spécial	905 930	905 173	968 457
(1) dont Pel	137 248	148 564	165 908
dont Pep	3 183	2 868	2 520
Comptes à vue	1 227 443	1 271 104	1 405 189
Dettes rattachées	40	51	35
Comptes à terme	238 501	230 272	241 296
Dettes rattachées	5 423	5 540	1 914
Dépôts de garantie	45	53	59
TOTAL DES COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	2 377 382	2 412 191	2 616 949

➤ **NOTE 12 : DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE**

(En milliers d'Euros)	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Bons de caisse et bons d'épargne	560	560	427
Dettes rattachées	126	126	126
Titres de créances négociables	475 175	395 175	103 000
Dettes rattachées	407	273	179
TOTAL DES DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	476 267	396 133	103 732

➤ **NOTE 13 : AUTRES PASSIFS**

(En milliers d'Euros)	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Instruments de taux d'intérêt	476	407	330
Comptes de régularisation opérations sur titres	15	15	13
Créditeurs divers	11 216	11 095	8 713
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	11 707	11 516	9 056

➤ **NOTE 14 : COMPTES DE REGULARISATION**

(En milliers d'Euros)	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Comptes indisponibles sur recouvrement	1 008	1 164	3 300
Produits constatés d'avance	8 426	7 636	7 123
Impôts différés de passif	1 324	0	0
Provision impôt sur les sociétés à payer	16 123	15 655	17 095
Autres comptes de régularisation	17 239	18 256	16 936
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION	44 121	42 711	44 454

➤ NOTE 15 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(En milliers d'Euros)	31/12/2014	Dotation	Reprise Utilisation	Ecart Actualisation	31/12/2015
Provisions pour passifs sociaux :					
Avantages postérieurs à l'emploi (IFC, Prévoyance)	1 218	379	-20		1 577
Autres avantages à long terme (PSA + CET)	4 649	488	-218		4 919
Provisions pour autres engagements sociaux	578	100	-98		580
Provisions pour engagements par signature	5 413	2 816	-1 444		6 785
Provisions pour intérêts sur clients douteux	335	30	0		365
Provisions pour risques de crédit	9 230	810	-2 280		7 760
Provisions harmonisation	1 026	133	-1 159		0
Provisions pour litiges clientèle	0	333			333
Provisions pour PEL CEL	1 860	1 840	-680		3 020
Autres provisions pour risques et charges	3	334			337
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	24 312	7 262	-5 898	0	25 676
dont affecté au RBE		3 274	-2 175		
dont affecté au Coût du risque		3 989	-3 724		

Provisions pour passifs sociaux

Les engagements sociaux sont conformes à la recommandation 2003-R01 du CNC et à la loi de financement de la Sécurité Sociale 2007 et 2008.

Les provisions couvrent les éléments suivants :

Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel bénéficie d'indemnités de fin de carrière (IFC). Le montant de ces engagements est provisionné depuis l'exercice 1997. Les engagements IFC, évalués selon les méthodes habituelles, sont couverts par une assurance.

L'engagement IFC au 31/12/2015 se monte à 8.494 k€. La couverture par les contrats d'assurance est de 7.313 k€. Après intégration des écarts actuariels pour - 763 k€, et du coût des services passés restant à amortir pour - 128 k€, la différence de 289.5 k€ est provisionnée au 31/12/2015, contre 0.3 k€ à fin 2014.

Depuis l'application au 1^{er} janvier 2004 de la recommandation 2003-R1 du CNC les engagements d'assistance médicale (mutuelle) et de prévoyance sont comptabilisés. Il n'y a plus d'engagement Mutuelle depuis 2006, tandis que l'engagement de prévoyance passe de 1.218 k€ à 1.287 k€ à fin 2015.

Autres avantages à long terme

Le régime PSA (médailles) a donné lieu à une révision de l'accord en 2002. La mise à niveau de l'engagement au 31/12/2015, soit 3.329 k€, a généré une dotation de 135 k€ au titre de l'exercice.

La provision Compte Epargne Temps (CET) a été dotée à hauteur de 136 k€ sur l'exercice pour un engagement de 1.590 k€ à fin 2015.

Hypothèses actuarielles

Pour le calcul des engagements à fin 2015, les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation utilisé est fonction de la durée de chacun des régimes (0,4% à 3 ans / 0,5% à 5 ans / 1,2% à 10 ans / 1,8% à 15 ans / 2,0% à 20 ans)
- Le taux de rendement attendu des actifs de financement est de 5,50%
- Le taux d'inflation est fonction de la durée de chacun des régimes (1,7% à 3 ans / 1,9% à 4 et 5 ans / 1,9% à 6 ans et plus)
- Taux de croissance des masses salariales y compris inflation: + 3,5 %

Provisions pour PEL – CEL

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2015	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Plans d'épargne-logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	72.10	38.80	-33.30	-46.2
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	32.8	40.20	7.40	22.6
Ancienneté de plus de 10 ans	43.66	165.90	122.24	280.0
Sous-total	148.56	244.90	96.34	64.8
Comptes d'épargne-logement	21.93	21.01	-0.92	-4.2
TOTAL	170,49	431.70	261.21	153.2

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2015	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Ancienneté de moins de 4 ans	0.74	0.40	-0.34	-45.9
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	1.11	0.80	-0.31	-27.9
Ancienneté de plus de 10 ans	0.12	0.10	-0.02	-16.7
TOTAL	1.97	1.30	-0.67	-34.0

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2015	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Plans d'épargne-logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0.10	0.10	
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	0.03	0.30	0.27	900
Ancienneté de plus de 10 ans	1.77	2.58	0.81	45.8
Sous-total	1.8	2.98	1.18	65.6
Comptes d'épargne-logement	0	0	0	0
Prêts tirés	0.06	0.04	-0.02	-100
TOTAL	1,86	3.02	1.16	62.4

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par la Banque Courtois des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

➤ NOTE 16 : EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'Euros)	31/12/2013	Affectation Résultat 2013	31/12/2014	Affectation Résultat 2014	31/12/2015
Capital	18 399,9		18 399,5		18 399,5
Prime d'émission, de fusion	23 659,0		23 659,0		23 659,0
Réserve légale	1 840,0		1 840,0		1 840,0
Autres réserves	80 000,0	-13 100,0	66 900,0	3 600,0	70 500,0
Report à nouveau	2,9	86,6	89,5	-78,4	11,1
TOTAL	123 901,4	- 13 013,4	110 888,0	3 521,6	114 409,6
Résultat	47 474,9		33 420,8		50 397,5

Le capital est constitué de 2 299 938 actions de 8 €. Les comptes de la banque sont consolidés par le CREDIT DU NORD, dont le siège social est à Lille, qui est détenteur de la totalité des actions

➤ NOTE 17 : PRODUIT NET BANCAIRE

Présentation réglementaire

(en milliers d'Euros)	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
+ Intérêts et produits assimilés	124 059	114 324	109 818	-3.9%
- Intérêts et charges assimilées	-28 117	-21 926	-17 658	-19.5%
+ Produits sur opérations de crédit bail				
- Charges sur opérations de crédit bail				
+ Produits sur opérations de location simple				
- Charges sur opérations de location simple				
+ Revenus des titres à revenu variable	13 557	3 876	6 061	+56.4%
+ Commissions (produits)	71 577	69 800	72 439	+3.8%
- Commissions (charges)	-6 459	-5 974	-6 123	+2.5%
+/- Gains ou pertes sur opérations de négociation	-229	2 577	5 250	+103.7%
+/- Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	-1	2	-4	
+ Autres produits d'exploitation bancaire	1 370	1 409	1 615	+14.6%
- Autres charges d'exploitation bancaire	-2 322	- 1 886	-2 259	+19.8%
PRODUIT NET BANCAIRE	173 434	162 201	169 139	+4.3%

➤ **NOTE 18 : INTERETS NETS**

(en milliers d'Euros)	2013	2014	2015	Evolution
Intérêts nets clientèle	98 703	93 830	92 199	-1.7%
Intérêts perçus	116 840	110 362	106 432	-3.8%
▪ Créances commerciales	1 681	1 445	1 283	-11.2%
▪ Crédits court terme	8 833	7 384	9 406	+27.4%
▪ Crédits moyen terme	21 761	19 952	18 076	-9.4%
• Crédits long terme	71 693	69 660	65 881	-5.4%
▪ Comptes débiteurs	8 450	8 242	7 767	-5.8%
▪ Créances douteuses et litigieuses	4 422	3 950	4 018	+1.7%
Intérêts payés	-18 137	-16 802	-14 233	-15.3%
▪ Comptes ordinaires	194	220	196	-11.0%
▪ Comptes à terme	5 192	4 531	3 109	-31.4%
▪ Comptes d'épargne à régime spécial	12 739	12 046	10 926	-9.3%
▪ Bons de caisse	0	0	0	
▪ Certificats de dépôt	13	5	2	-59.2%
Intérêts nets institutions financières	-4 466	-3 134	-2 208	-29.5%
▪ Intérêts perçus	187	130	63	-51.2%
▪ Intérêts payés	-4 653	-3 264	-2 272	-30.4%
Intérêts nets de trésorerie	2 276	1 704	2 171	+27.4%
▪ Perçus sur prêts blancs à terme	4 157	2 636	3 324	+26.1%
▪ Revenus des titres d'investissement	0	0	0	
▪ Revenus de titres de créances négociables	3 446	927	0	-100.0%
▪ Payés sur emprunts blancs à terme	-5 327	-1 859	-1 153	-38.0%
Résultat sur instruments financiers à terme	-1 532	1 873	4 313	+130.2%
TOTAL INTERETS NETS	94 981	94 272	96 474	+2.3%

➤ **NOTE 19 : REVENUS ET RESULTATS DIVERS**

(en milliers d'Euros)	2013	2014	2015	Evolution
Revenus sur titres	13 557	3 876	6 061	+56.4%
Placement	64	72		
Participations	13 494	3 804	6 059	+59.3%
Autres : rémunération certificats d'association	-1	0	2	
Résultat net des cessions titres de placement	0	0	0	
Provisions nettes sur titres de placement	0	0	-4	
Résultat de change	733	702	936	+33.3%
Autres revenus divers	-712	-753	-664	-11.8%
Produits accessoires: Revenus des immeubles	253	236	236	+0.0%
Locations TPE	265	290	314	+8.2%
Amortissements immeubles hors exploitation	-266	-259	-246	-5.0%
Autres produits accessoires	98	78	-268	-441.9%
TOTAL REVENUS ET RESULTATS DIVERS	13 928	4 170	6 370	+52.7%

Les montants des revenus de participation en 2014 et 2015 sont principalement dus aux dividendes perçus de la Société Marseillaise de Crédit, dont la Banque courtois détient des titres depuis l'Apport Partiel d'Actif d'agences de l'Hérault en 2012. Ces titres ont été cédés au Crédit du Nord en décembre 2015 (cf note 23).

NOTE 20 : COMMISSIONS NETTES

(en milliers d'Euros)	2013	2014	2015	Evolution
Commissions financières	18 518	19 000	19 946	+5.0%
Placement	310	605	1 075	
Titres clientèle	4 963	5 391	5 487	
Bourse	741	577	660	
Assistance et conseil	0	3	57	
Placement sur contrat d'assurance	12 440	12 312	12 528	
Autres	65	112	139	
Commissions de services	46 008	44 756	46 353	+3.6%
Mouvement	6 679	6 636	6 915	
Tenue de compte	3 228	3 636	4 434	
Dépassement de découvert	10 657	8 981	8 739	
Effets	1 379	1 205	1 075	
Gestion des prêts	811	759	1 055	
Récupération de frais	2 057	2 147	2 243	
Location de coffres	229	239	236	
Produits télématiques	2 854	2 872	2 863	
Cartes bancaires	9 259	10 107	10 333	
Moyens de paiement	793	89	435	
Opérations de hors bilan	2 317	2 476	1 947	
Opérations interbancaires	551	360	552	
Prestations de service	4 750	4 822	5 123	
Opérations import-export	547	549	532	
Opérations de change	133	126	140	
Autres	-236	-249	-270	
TOTAL COMMISSIONS NETTES	64 526	63 755	66 299	+4.0%

➤ NOTE 21 : FRAIS GENERAUX

(en milliers d'Euros)	2013	2014	2015	Evolution
Charges du Personnel	50 937	50 017	50 011	+0.0%
Salaires et traitements	28 662	28 480	28 629	
Charges sociales	13 116	11 954	11 944	
Charges de retraite	3 981	4 084	4 152	
Autres charges sociales	9 135	7 870	7 792	
Charges fiscales et assimilées sur rémunération	4 555	4 314	4 470	
Variation des passifs sociaux	329	876	629	
Sous total	46 662	45 624	45 672	+0.1%
Intéressement et participation	4 275	4 393	4 339	-1.2%
Le montant du CICE s'élève à 785K€ en 2015 (contre 772 en 2014) et a été utilisé conformément à la réglementation				
Impôts et taxes	2 711	2 907	3 008	+3.5%
C. E. T. (ex-taxe professionnelle)	2 119	2 152	2 023	
Autres impôts et taxes	591	755	984	
dont cotisation exceptionnelle Fonds de garantie des dépôts	6	20	253	
Autres charges	40 716	44 040	44 016	-0.1%
Locations, redevances de crédit bail et assimilées	4 109	4 694	4 856	
Transports et déplacements	2 332	2 221	2 163	
Postes et Télécommunications	1 737	1 613	1 499	
Autres frais généraux	32 537	35 512	35 499	
Amortissements	3 267	2 847	2 792	-1.9%
TOTAL DES FRAIS GENERAUX	97 630	99 811	99 827	+0.0%

➤ **NOTE 22 : COUT DU RISQUE**

(en milliers d'Euros)	2013	2014	2015	Evolution
Provisions nettes sur créances douteuses avec la clientèle	-14 684	-8 885	-12 867	+44.8%
Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	-1 034	3 072	-701	
Dotations nettes aux provisions sur créances contentieuses	-13 650	-11 956	-12 166	
Créances irrécouvrables non provisionnées	-495	-2 279	-1 377	
Récupération de créances amorties	186	269	378	
Dotations et reprises sur promotion immobilière	0	0	0	
Pertes sur SCI	0	0	0	
Dotations nettes aux provisions sur SCI	0	0	0	
Dotations aux provisions pour risques et charges	-4 057	-3 642	-350	
Dotations aux provisions sur engagements par signature	-1 707	-1 871	-2 816	
Autres dotations	-2 350	-1 771	2 466	
Reprises ou utilisations des provisions pour risques et charges	530	1 040	1 444	
Reprises des provisions sur engagements par signature	530	1 040	1 444	
Reprises des autres provisions d'exploitation	0	0	0	
Charges nettes sur litige	-101	-155	-101	
TOTAL COUT DU RISQUE	-18 623	-13 652	-12 872	-5.7%

Depuis l'année 2013 la Banque Courtois a intégré dans son système d'informations le provisionnement sur la clientèle Retail (= particuliers et professionnels), dans le cadre du projet "Harmonisation" qui définit les principes directeurs communs à l'ensemble du Groupe. Ceux-ci visent à mettre en place, sur cette clientèle, un provisionnement basé sur des observations statistiques tant sur le passage de douteux à contentieux que sur les pertes observées au contentieux.

➤ **NOTE 23 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES**

(En milliers d'Euros)	2013	2014	2015
Résultat net sur titres de participation	5 465	4	11 463
TOTAL DES GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	5 465	4	11 463

En Décembre 2015, la Banque Courtois a cédé au Crédit du Nord la participation qu'elle détenait dans le capital de la Société Marseillaise de Crédit, ce qui a généré une plus-value de 11 463K€

➤ **NOTE 24 : RESULTAT EXCEPTIONNEL**

(En milliers d'Euros)	2013	2014	2015
	0	0	0
TOTAL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0

➤ NOTE 25 : IMPOT SUR LES SOCIETES

(en milliers d'Euros)	2013	2014	2015	Evolution
Impôt courant	15 844	15 752	17 073	
Impôt différé	-673	-433	434	
Impôt au titre des exercices antérieurs	0	0	0	
TOTAL IMPOT	15 171	15 320	17 507	14.27%

* **L'impôt courant** est l'impôt exigible comptabilisé au titre de l'exercice.

* **L'impôt différé** est calculé sur la différence entre l'ouverture et la clôture de l'exercice des stocks de différences temporaires, valorisées au taux de l'impôt en vigueur l'année de l'imputation sur le résultat. Soit une charge de 434 k€ pour l'exercice 2015

Analyse de la charge fiscale

Résultat avant impôt	67 904
Taux normal d'imposition y compris les majorations temporaires	34.433%
Charge théorique d'impôt	23 382
Différences permanentes et autres éléments	-2 420
Plus value imposée à taux réduit	-3 362
Crédits d'impôt	-46
Abattement sur la contribution sociale sur les bénéficiaires	-25
Ecart liquidation impôt 2014	-22
TOTAL CHARGE D'IMPOT COMPTABILISEE	17 506

Depuis le 1er janvier 2010, la Banque Courtois fait partie d'un périmètre d'intégration fiscale dont la société mère est la Société Générale (art. 223 A à U du CGI).

La convention d'intégration fiscale retenue est la convention de neutralité. Cela signifie qu'en matière d'impôt sur les sociétés (ainsi que de contribution additionnelle et de CSB), l'impôt est déterminé par la Banque Courtois, comme en l'absence d'intégration fiscale. Les montants ainsi calculés, déduction faite des crédits d'impôt éventuels, sont dus à la société mère.

➤ **NOTE 26 : VENTILATION SELON LA DUREE RESIDUELLE DES CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE. (Hors créances et dettes rattachées)**

(En milliers d'Euros)	Durée ≤ 3 mois	3 mois < Durée ≤ 1 an	1 an Durée ≤ 5ans	Durée > 5 ans	TOTAL
Créances à terme sur les établissements de crédits	232 795	0	0	408 200	640 995
Créances et concours sur la clientèle (hors valeurs non imputées)	183585	287 248	1 104 122	1 268 100	2 843 055
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0
Dettes à terme envers les établissements de crédit	97 106	145 512	60 000	238 200	540 818
Comptes à terme et cers de la clientèle	1 041 223	35 655	132 858	12	1 209 748
Dettes représentées par un titre	10 427	0	63 000	30 000	103 427
➤ Bons de caisse	427	0	0	0	427
➤ Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	10 000	0	63 000	30 000	103 000

➤ **NOTE 27 : SYNTHESE DES PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF**

(En milliers d'Euros)	31/12/2014	Dotations	Reprises	Utilisations	31/12/2015
Pour dépréciation des créances douteuses	102 842	26 329	-16 108	-3 803	109 260
➤ Actualisation (CRC 2002-03)	17 517	3 981	-1 335	-974	19 188
Pour dépréciation des titres de placements : ACTIONS	34	2	0	0	36
Pour dépréciation des titres et comptes courants de SCI	11	0	0	0	11
Pour dépréciation des autres titres de participation	8	0	0	0	8
TOTAL	120412	30 312	-17 443	-4 777	128 504
Dont variation affectée au PNB (provisions titres de placement)		2	0	0	
Dont variation affectée au Coût du Risque		30 310	-17 443	-4 777	

➤ **NOTE 28 : INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

(En milliers d'Euros)	Clientèle	Trésorerie retournement	Trésorerie Micro Couverture	Trésorerie Macro couverture	31/12/2015	31/12/2014
Opérations fermes						
- Sur marchés organisés	---	---		---	---	
- De gré à gré						
Swaps de taux	50 771	50 771	0	2 348 000	2 449 542	2 203 592
FRA						0
Opérations conditionnelles						
- Sur marchés organisés						---
- De gré à gré						
Options de taux						0
Vente CAP	9 041				9 041	11 842
Achat CAP		9 041		259 000	268 041	237 842
Vente COLLAR		1 954			1 954	2 263
Achat COLLAR	1 954				1 954	2 263

Ces montants reflètent le volume d'intervention de la Banque Courtois au 31/12/2015, sachant que les instruments mis en place pour la clientèle sont adossés par une couverture Trésorerie, avec le Crédit du Nord en contrepartie.

Echéancier	Durée <= 3 mois	3 mois < Durée <=1 an	1 an Durée <= 5ans	Durée > 5 ans	TOTAL
Swaps de taux	82 543	261 724	1 135 345	969 930	2 449 542
FRA					0
Options de taux					0
CAPS/COLLARS	36 366	88 700	142 496	13 428	280 990

Conformément au règlement 2004-16 du Comité de la Réglementation Comptable, la juste valeur des instruments financiers dérivés est indiquée dans le tableau ci-dessous :

	Spéculatif Clientèle/ Trésorerie	Micro Couverture	Macro Couverture	TOTAL
<i>Catégorie de contrat selon règlement C.R.B. 90/15 modifié</i>	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	
Opérations fermes				
- DE GRE A GRE				
SWAPS DE TAUX	409	0	60 564	60 973
FRA				0
OPTIONS				0
Opérations conditionnelles :				
- DE GRE A GRE				
OPTIONS DE TAUX	-20			-20
CAPS	10		444	454
FLOORS	0			0
TOTAL	399	0	61 008	61 407

➤ NOTE 29 : EFFECTIF VENTILE PAR CATEGORIES PROFESSIONNELLES

Effectif payé, présent, équivalent temps plein au 31 décembre : 575

Ventilation de l'effectif inscrit au 31/12/2015

➤ Techniciens :	332
➤ Cadres :	320
➤ TOTAL :	652

➤ NOTE 30 : RATIOS REGLEMENTAIRES

▪ Coefficient de liquidité

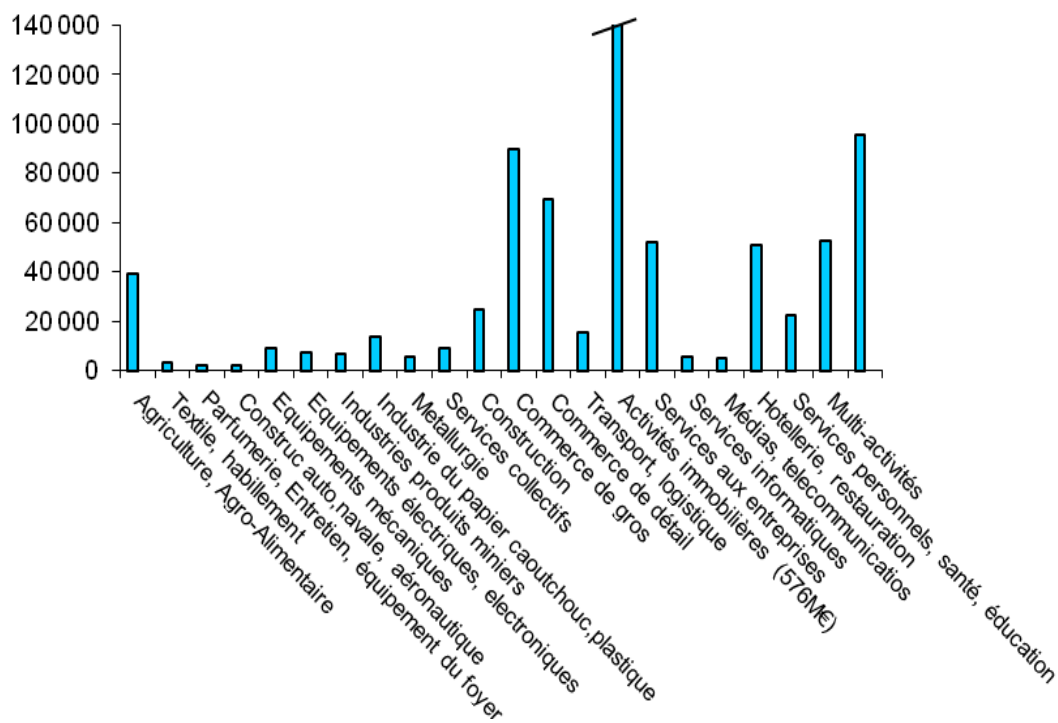
A la fin de l'année 2015, le nouveau ratio qui détermine la liquidité d'un établissement (LCR), doit être au moins égal à 60%.

Le Crédit du Nord a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) l'autorisation de constituer un sous-groupe de liquidité pour son entité sociale et ses filiales. Dès lors, la détermination du coefficient de liquidité s'effectue au niveau du sous-groupe.

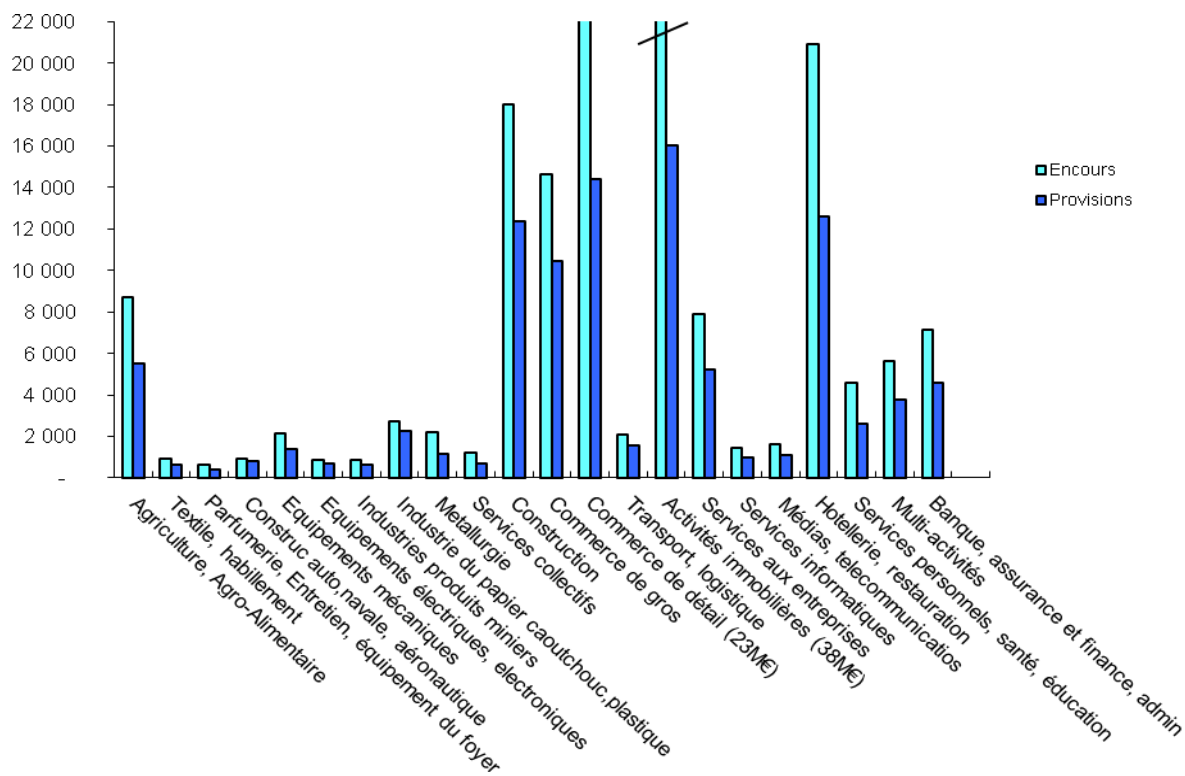
Le RATIO DE SOLVABILITE est établi en consolidé par notre maison mère le CREDIT DU NORD, la Banque Courtois n'y étant pas assujettie à titre individuel.

➤ NOTE 31 : VENTILATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (CONCOURS ET COMPTES DEBITEURS)

- Ventilation des Créances sur la clientèle par secteur d'activité (hors particuliers) *



Répartition des créances douteuses et des provisions par secteur économique (hors particuliers)



*Immobilier : il s'agit pour l'essentiel de financements d'immeubles utilisés par la clientèle d'entreprises et de professionnels pour leur activité.

➤ **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS
DETENUES AU 31 DECEMBRE 2015**

SOCIETES (En milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres	Quote part du capital détenu	Valeur comptable		Résultats du dernier exercice	Prêts et Avances consenties	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations détenues à plus de 10 % du capital et dont la valeur est supérieure à 1 % du capital de la Banque Courtois										
Filiales (détenues à plus de 50%)	--									
Participations (détenues entre 10 et 50%)	--									
Renseignements globaux sur les autres titres de participation et de filiales										
Filiales françaises	--									
Participations dans des sociétés françaises	---	---	---	181	173	---		---	---	

BANQUE COURTOIS - 2015

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BANQUE COURTOIS

Société Anonyme

33, rue de Rémusat
31000 Toulouse

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 20145

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Courtois, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

▪ Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, et procède également, selon les modalités décrites dans la note « Présentation des comptes annuels » de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, ainsi que l'évaluation des provisions sur avantages de personnel. Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note « Présentation des comptes annuels » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux par votre société et par celles contrôlant votre société, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons pas en attester l'exactitude et la sincérité.

Toulouse et Tours, le 21 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

DELOITTE & ASSOCIES

Jean-Marie FERRANDO

Bernard GROUSSIN

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST
2, rue des Feuillants
31076 Toulouse Cedex 3

DELOITTE & ASSOCIES
19, rue Edouard Vaillant
CS 14313
37043 Tours Cedex 1

BANQUE COURTOIS

Société Anonyme
33, rue de Rémusat
31000 Toulouse

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Toulouse et Tours, le 21 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

DELOITTE & ASSOCIES

Jean-Marie FERRANDO

Bernard GROUSSIN

Banque Courtois  ÊTRE À VOS CÔTÉS

www.banque-courtois.fr